

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 FEVRIER 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 22 FEVRIER, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 janvier 2022
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Affectation provisoire du résultat 2021
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2022
3	Création d'un nouveau budget annexe pour la construction et l'exploitation d'un centre évènementiel
4	Budget annexe « centre évènementiel » - Adoption du Budget primitif 2022
5	Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire
6	Convention d'études pour la réalisation d'un gisement foncier dans le centre bourg entre la commune de Sigoulès-et-Flaugeac, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
7	Lancement d'une procédure d'expropriation globale sur les territoires des communes de Prigonrieux, La Force, Saint-Pierre d'Eyraud et le Fleix - achèvement du tracé de la Véloroute Voie Verte v91
8	Convention pour la mise en place de systèmes d'anticipation et d'alerte des inondations sur le territoire de la Communauté de Communes Bastide-Dordogne-Périgord
9	Cession d'un terrain intercommunal à Périgord Habitat en vue de la création de logements sociaux
10	Mise en place du pass culture pour la programmation culturelle 2021-2022 - centre culturel Michel Manet et espace François Mitterrand – Modification
11	POUR INFORMATION
	Décisions

L'an Deux Mille vingt-deux, le lundi 28 février à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 57, 59 puis 60 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 22 février 2022.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE(1), Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Louis DESSALLES, Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR (2), Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michèle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Pascal PREVOT, Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Francis BLONDIN, Lionel FILET, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Christine FRANCOIS, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Jacqueline SIMONNET, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Lionel FREL, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Stéphane FRADIN, Francine MAUMY (remplace Anthony CASTAING), Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Céline BRACCO, Julien LOUBET (3) (remplace Emmanuel GUICHARD), Cédric LOUGRAT, Hélène LEHMANN, Corinne GONDONNEAU, Alain BANQUET, ARNOUILH Catherine.

ABSENTS EXCUSES :

Jean-François JEANTE a donné pouvoir à Frédéric DELMARES.
Francis PAPATANASIOS a donné pouvoir à Frédéric DELMARES.
Christophe DAVID BORDIER a donné pouvoir à Stéphane FRADIN.
Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné pouvoir à Christian BORDENAVE.
Marie LASSERRE a donné pouvoir à Michaël DESTOMBES.

Jean-Pierre CAZES, Didier CAPURON, Eric PROLA, Adib BENFEDDOUL, Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE

(1) arrivé après le vote du dossier 1 « Affectation provisoire du résultat 2021 ».
(2) et (3) arrivés après l'adoption de l'ordre du jour.

Appel nominal

M. le Président : Je vais demander à Madame Bracco si elle veut bien faire l'appel nominal, on va lui procurer rapidement la liste, si elle n'est pas contre ; si, ça va, c'est gentil, merci. C'est parti.

Appel nominal :

Mme Bracco : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Merci beaucoup. Je vais vous proposer Monsieur Patrick Vergnol comme secrétaire de séance. Pas d'objection ? Merci beaucoup.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022

M. le Président : Je dois vous faire approuver le procès-verbal de la séance du 24 janvier. Y a-t-il des remarques ou des interventions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

DECISION :

Adopté par 62 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : Et enfin, vous faire approuver la modification de l'ordre du jour, puisqu'on vous propose d'ajouter, à la demande de Monsieur Frel, et nous avons accédé à cette demande, une motion de soutien et de solidarité avec le peuple ukrainien. Tout ça est de circonstance et on fait ça partout, donc je pense que personne ne sera contre. On vous présente cette motion à la fin de notre séance. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Avant de passer la parole à notre collègue Jean-Jacques Chapellet, qui va avoir une grosse soirée, je vais dire quelques mots sur le budget. Très rapidement, puisqu'on a déjà évoqué tout ça lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Ce qu'on peut dire peut être un peu nouveau, c'est qu'on voyait, avant que la campagne présidentielle ne s'éteigne, que certains Ministres et certains candidats nous parlaient déjà de la fin du quoi qu'il en coûte et du retour à des situations financières beaucoup plus rigoureuses dans l'avenir et, je crois que les uns et les autres, nous avons conscience de ces réalités. Certains ont évoqué le retour au pacte de Cahors, vous savez, c'était justement cette maîtrise forcée en quelque sorte de nos dépenses, qui étaient caractérisées par une hausse maximale à 1,2 %, d'autres évoquent des baisses de dotation. Enfin, on voit que ce contexte qui, sans aucun doute se précisera après les élections présidentielles, nous amène à être extrêmement prudents sur les questions budgétaires, et tout particulièrement sur nos questions de fonctionnement. Ce n'est pas le contexte inflationniste et de la hausse des énergies compliquée, en plus par ce qu'il se passe en Ukraine, qui est là pour nous rassurer. Je ne veux pas broyer du noir pour broyer du noir, mais on voit bien que tout ceci nous amène à une extrême prudence et c'est ce que nous faisons déjà, mais c'est ce que nous allons faire de manière plus marquée dans l'exercice qui se précise. Et c'est pour cela qu'on vous présente un budget extrêmement prudent, qui ralentit quelque peu dans ses opérations, mais qui ralentit aussi pour des réalités de préparation que vous comprenez aisément, c'est-à-dire que sur la Voie Verte, on a aujourd'hui quelques difficultés à récupérer le foncier, donc évidemment la poursuite de l'itinéraire marque un peu le pas. Nous avons plusieurs dossiers qui sont en train de se préciser, mais qui sont encore à maturation, je pense au Centre évènementiel, puisque l'année sera consacrée, et vous le verrez dans l'ordre du jour, puisqu'on vous proposera de présenter un budget annexe, de lancer concrètement cette opération pour commencer réellement les travaux lors de l'année 2023. Donc il était aussi légitime de souffler un petit peu. Je pense aussi à l'opération qui va concerner le parcours d'eaux vives, puisqu'on est toujours dans la perspective de travailler avec le Département sur ce dossier, on n'oublie pas, les études de trafic ont été lancées à l'automne sur la route de Bordeaux et en travaillant ardemment, vous allez pouvoir le constater, sur les questions d'assainissement pour améliorer la qualité bactériologique de la rivière

puisque, évidemment, cette opération nécessitera une qualité de l'eau irréprochable. Et puis, les opérations un petit peu plus classiques, on attendait aussi avec impatience le lancement de l'opération de la scénographie Cyrano, elle va débiter cette année pour être prête pour l'année prochaine. Et puis les opérations un peu plus classiques mais qu'il ne faut pas passer sous silence, c'est notre implication forte sur l'économie, en général, à travers des recherches de nouvelles réserves foncières ; une participation accrue au Syndicat Mixte Périgord Numérique ; et toujours les interventions d'aides économiques pour nos entreprises bergeracoises. On continue à travailler aussi sur des questions de santé, parce que c'est un sujet majeur pour notre territoire dans cette quête de l'attractivité, donc il y a des choses qui évoluent favorablement, d'autres qui piétinent un petit peu. Et puis on doit continuer à aménager notre territoire, notamment sur des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, puisque l'Est est pourvu, le Sud aussi, quid de l'Ouest demain, il faudra réfléchir à un aménagement du territoire concerté sur ces questions. Je peux dire aussi qu'on vous invitera à une journée, vous savez qu'on a dû reporter à cause de la pandémie, on vous invitera à participer à une journée le 12 avril avec une visite de la légumerie, plus particulièrement, mais aussi de tout l'écosystème qui s'est constitué à l'Escat. Ensuite, on aura une conférence pour qu'on vous explique bien le cheminement du projet, là où nous en sommes et les avancées qui sont déjà acquises et ce qui nous reste à faire évoluer pour qu'on puisse mener à bien la création de la Société d'Economie Mixte, la SEM, qui portera la démarche. Tout cela en étroite collaboration avec la ville de Bergerac et le projet de cuisine centrale, qui devrait commencer sans tarder. Vous dire un mot pour terminer sur le fait qu'on n'oublie pas la voirie, vous avez vu qu'on fera 2,5 millions de travaux d'infrastructures cette année, 2 millions sur la voirie et 500 000 € pour la réalisation d'un giratoire complémentaire à Prigonrieux. On poursuit le renouvellement du matériel voirie parce que ça, on ne le cite que très peu, mais on va acheter à nouveau un tracteur et une épareuse pour à peu près 200 000 €, ça fait partie aussi de la voirie. Et rappeler, s'il en était besoin, que c'est quand même le plus gros budget d'investissement de la Communauté, le budget annuel, puisque vous savez que ces 2,5 millions sont consacrés directement par la collectivité, sans aucune subvention, et donc c'est malgré tout le plus gros effort que nous faisons sur ce sujet. Il y avait des participations chez nos partenaires, je pense à la participation au canal de Lalinde, puisque nous travaillons dans le cadre de la délégation et sur la GEMAPI, avec nos voisins, et que la commune de Mouleydier abrite la fin de cet itinéraire du canal avec les écluses et les travaux. Et donc, nous étions tout naturellement engagés aux côtés de nos collègues.

Je termine, vous savez que maintenant on a pris l'habitude, mais ce n'est pas anodin, de rappeler que nous donnons pas moins de 700 000 € par an de fonds de concours, 500 000 € pour les communes et 200 000 € sur le logement social et le OPAHRU. Ce sont des efforts significatifs que nous faisons, d'une part en termes de réciprocité communautaire envers les communes, et je crois qu'on est tous bien content, les Maires, de pouvoir avoir accès à ces fonds de concours, qui nous permettent de compléter ou de parfaire nos plans de financement. Et puis évidemment, le logement social est un sujet important, le logement étant une des clés par le budget des plus démunis sur notre territoire. Parce que quelques fois, il pèse plusieurs dizaines de pourcents de budget ménage et c'est une réelle difficulté, c'est pour ça qu'il faut maintenir cet effort sur ce sujet. Voilà, en termes d'introduction ce que je pouvais vous dire. Je ne sais pas Jean-Jacques si tu veux rajouter quelque chose, pour commencer.

M. Chapellet (hors micro) : Je le ferai au fur et à mesure qu'on y sera.

M. le Président : On passe au premier point de l'ordre du jour.

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour une motion qui est déposée sur table :

- ✓ Dossier n°12 : Motion de soutien et de solidarité avec le peuple ukrainien.

DECISION :

Les membres du conseil Communautaire approuvent par 62 voix pour l'ordre du jour modifié.

DELIBERATIONS

Affectation provisoire du résultat 2021

D 2022 – 015

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Oui, merci Président, bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer, comme à l'accoutumé, d'être le plus synthétique possible, mais il est difficile de passer à côté des chiffres quand on vote un budget.

Avant de voter le budget, sur le premier point, il est obligatoire de faire une affectation des résultats, donc celle-ci est provisoire puisqu'on n'a pas voté le compte administratif et compte de gestion, qu'on pense faire au mois d'avril, mais ça nous permet quand même déjà d'avoir une première approche des résultats.

Sur le premier point, je suis l'ordre du jour que vous avez tous reçu, les résultats, bien évidemment, sont affectés par le Conseil Communautaire, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif que l'on prévoit, je vous le disais, en avril. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant ce compte administratif, ainsi le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats. Si je prends le budget principal, le budget principal fait apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement, vous l'avez à l'écran, de 4 207 578 €. Vous avez le tableau qui le résume, avec l'exercice 2021, à laquelle on rajoute le résultat intérieur de 7 022 171 €, ce qui nous fait un résultat global à affecter de 11 230 000 € quasiment. Sur le résultat d'investissement 2021, il est négatif à hauteur de 1 662 000 €. On y rajoute le résultat d'investissement antérieur reporté de 491 349 € et on y ajoute les restes à réaliser sur l'exercice 2021, ce qui nous fait un besoin de financement de la section d'investissement de – 2 876 676 €. Le résultat antérieur reporté sur le budget principal 2022 sera le différentiel entre les deux sections de 8 353 073 €. Dans ce cadre-là, on vous propose de reprendre ce résultat de fonctionnement pour l'année 2021, à hauteur de 11 229 000 €, et on le décompose en section d'investissement pour compenser le résultat négatif en section d'investissement à hauteur de 2 876 676 € ; et le différentiel, on le reporte au compte 002 de la section fonctionnement pour 8 353 073 €, on le retrouvera tout à l'heure quand on abordera le budget principal.

Sur les budgets économiques, la zone d'activités de Bouniagues, on a un résultat cumulé de 2 994 €, à reporter en section de fonctionnement et – 76 824 € sur la section d'investissement à reprendre. Vous avez tous les budgets économiques à l'écran. Sur la zone d'activités des Sardines, on a un résultat cumulé de + 121 923 € à reprendre en section fonctionnement et – 136 994 € à reprendre sur l'investissement. Sur la Tour Ouest, on a un résultat de + 98 016 € en section de fonctionnement et – 99 987 € sur la section d'investissement. Sur le PIP, pour l'industriel de la Poudrerie, on a 1 072 204 € à reprendre en section de fonctionnement et on

a – 1 233 092 € à reprendre en section d'investissement. Sur la zone de Cablanc, on a un résultat cumulé de 257 839 € positif à reprendre en section fonctionnement et – 947 890 € à reprendre sur la section d'investissement pour l'exercice 2022. Sur la zone d'activité des Galinoux, on a un résultat cumulé de 153 612 € en positif à reprendre en fonctionnement et – 53 354 € à reprendre en investissement. Et Lanxade, la dernière zone d'activités économique, un résultat cumulé de 42 149 € à reprendre en fonctionnement et – 198 725 € sur la section d'investissement à reporter.

Le budget annexe assainissement non collectif, qu'on appelle le SPANC, on a un résultat cumulé de – 77 012 € à reporter en section fonctionnement et un excédent d'investissement de + 17 768 €. Sur les budgets annexes du Transport Urbain, un résultat cumulé de 38 489 € en positif à reprendre en fonctionnement et 331 588 €, sur la reprise de la section d'investissement. Le Parc Aqualudique cumulé de – 263 544 € en section de fonctionnement à reprendre et – 196 045 € à reprendre sur l'investissement. Le budget annexe de l'eau DSP en TVA qui correspond aux communes de l'ex SIEDEL, on a un résultat cumulé de 909 929 € en positif à reprendre sur le fonctionnement et un excédent de 1 114 506 € à reprendre sur l'investissement. Budget annexe eau DSP qui correspond à la commune de Gardonne et à la subdélégation, donc on n'a aucune reprise de résultat pour l'exercice budgétaire 2022.

Budget assainissement, compte tenu de la fusion de l'ensemble des budgets annexes liés à cette compétence, il convient de reprendre sur ce budget les résultats cumulés de tous les budgets sur ce nouveau budget qui cumule les 4. Le résultat, et vous l'avez au tableau, si je ne me trompe pas, vous l'avez globalisé, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 cumulé fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de 2 042 712 € et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de – 1 945 793 €. Et dans ce cadre-là, comme pour le budget principal, on va reprendre en réserve, au compte 1068 sur l'investissement, 3 193 514 et le différentiel positif qu'on impute en section de fonctionnement au 02 pour 818 996,70 € pour les puristes.

Voilà Président, j'en ai fini avec la reprise des résultats provisoires nous permettant de bâtir les budgets prévisionnels 2022.

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Y a-t-il des questions, des remarques ? Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

On va passer au point n° 2 et Jean-Jacques tu as toujours la parole.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budget annexe assainissement non collectif), et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;

- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

1 – Budget principal

Le projet de compte administratif qui sera présenté au Conseil Communautaire en avril, fait apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 4 207 578.16 €

	Budget Principal
Résultat de l'exercice 2021	4 207 578.16 €
Résultat antérieur reporté	7 022 171.93 €
Résultat à affecter	11 229 750.09 €
Résultat d'investissement 2021	-1 662 621.17 €
Résultat d'investissement reporté	-491 349.32 €
Solde des restes à réaliser 2021	-722 705.92 €
Besoin de financement de la section	-2 876 676.41 €
Résultat antérieur reporté 2022	8 353 073.68 €

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2021, de 11 229 750.09 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2022 pour 2 876 676.41 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 8 353 073.68 €.

2 – Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)

- **Z.A.E de Bouniagues :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniagues présente un résultat déficitaire de -4 668.00 € et la section d'investissement présente un excédent de 13 278.00 €.

Soit un résultat cumulé de +2 994.26 € à reporter en section de fonctionnement, et - 76 824.12 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat déficitaire pour la section de fonctionnement de -2 313.36 € et la section d'investissement présente un déficit de -88 387.65 €.

Soit un résultat cumulé de +121 923.06 € à reporter en section de fonctionnement, et - 36 994.48 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

L'exercice 2021 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -29 456.56 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de +74 040.70 €.

Soit un résultat cumulé de +98 016.60 € à reporter en section de fonctionnement, et - 9 987.55 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

L'exercice 2021 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de -18 976.46 €.

Soit un résultat cumulé de +1 072 204.38 € à reporter en section de fonctionnement et - 1 233 092.42 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2021 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de clôture de -64 018.85 €.

Soit un résultat cumulé de +257 839.53 € à reporter en section de fonctionnement, et - 47 890.14 € à reprendre en section d'investissement sur 2022.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2021 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 54 560.02 € et la section d'investissement présente un déficit de -6 838.73 €.

Soit un résultat cumulé de +153 612.83 € à reporter en section de fonctionnement, et - 3 354.12 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2021 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -22 910.00 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de +46 112.22 €.

Soit un résultat cumulé de +42 149.93 € à reporter en section de fonctionnement, et de - 98 725.81 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2022.

3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de +9 339.41 €, et la section d'investissement présente un résultat nul.

Soit un résultat cumulé de -77 012.98 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de +17 768.57 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2022.

4 – Budget annexe Transports Urbains :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de ce budget annexe est excédentaire de +65 849.62 € et la section d'investissement présente un excédent de 38 059.22 €.

Soit un résultat cumulé de +38 489.91 € à reporter en section de fonctionnement, et +331 588.48 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2022.

5– Budget annexe Parc Aqualudique :

L'exercice 2021 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -237 639.33 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de 185 359.17 €.

Soit un résultat cumulé de -263 544.80 € à reporter en section de fonctionnement, et - 96 045.81 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2022.

6 – Budget annexe Eau – D.S.P. – T.V.A.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +288 615.57 €, et la section d'investissement présente un déficit de - 160 888.78 €.

Soit un résultat cumulé de +909 929.19 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 1 114 506.06 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2022.

7 – Budget annexe Eau – D.S.P.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 fait apparaître un résultat de clôture nul en fonctionnement et investissement (aucune écriture passée en 2021).

Pour ce budget, aucune reprise de résultat cumulé ne sera effective sur 2022.

8 – Budget annexe Assainissement.

Compte tenu de la fusion de l'ensemble des budgets annexes liés à la compétence « Assainissement » et à leur reprise sur l'ancien budget annexe « Assainissement – Régie – TVA », il convient de reprendre également sur ce budget, les résultats cumulés de tous les budgets ce budget :

	ASST DSP	ASST DSP – TVA	ASST REGIE	ASST REGIE - TVA	TOTAL
Résultat de l'exercice 2021	1 492 663.61 €	134 719.50 €	136 275.34 €	279 053.63 €	2 042 712.08 €
Résultat antérieur reporté	429 733.03 €	336 021.28 €	79 337.17 €	1 124 707.58 €	1 969 799.06 €
Résultat à affecter	1 922 396.64 €	470 740.78 €	215 612.51 €	1 403 761.21 €	4 012 511.14 €
Résultat d'investissement 2021	-262 476.68 €	60 305.22 €	-617 244.46 €	-1 126 377.57 €	-1 945 793.49 €
Résultat d'investissement reporté	-1 554 269.32 €	470 887.44 €	9 829.17 €	-905 800.69 €	-1 979 353.40 €
Solde des restes à réaliser 2021	-	-	-	731 632.45 €	731 632.45 €
Besoin de financement de la section	-1 816 746.00 €	+531 192.66 €	-607 415.29 €	-1 300 545.81 €	-3 193 514.44 €
Résultat antérieur reporté 2022	-	-	-	-	818 996.70 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 cumulé sur l'ensemble des budgets annexes précédemment ouverts fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +2 042 712.08 €, et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -1 945 793.49 €.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement « cumulé » de l'année 2021, de 4 012 511.14 € sur le budget annexe « Assainissement » :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2022 pour 3 193 514.44 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 818 996.70 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur les affectations des résultats de l'exercice 2021 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

DECISION :

Adopté par 64 voix pour.

Budget principal – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Merci Président. Le point n° 2, maintenant qu'on a constaté les résultats, on va passer au budget prévisionnel 2022.

On commence par le budget principal, et vous l'avez aussi à l'écran. L'équilibre du BP, on est à hauteur de 70 520 281 €, qui se décompose en 51 800 000 € pour la section de fonctionnement et 18 700 000 € en section d'investissement, on verra un peu plus le détail de ces chiffres. Vous avez, sur le slide suivant le n°9, l'ensemble des dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement 42 390 000 €, alors que le budget total des dépenses est à 51 814 394 € ; le différentiel de ces deux chiffres vient du 023, les 5 millions qui sont virés à la section d'investissement, à laquelle on rajoute les opérations d'ordre entre section, les 4 156 108 €.

Après, on va rentrer dans le détail sous forme de camembert à répartition pourcentages des dépenses de fonctionnement pour chacun de ces chapitres. Et on va rentrer un peu plus en détail sur la page 11 du slide sur le chapitre 011, concernant les charges à caractère général. On serait donc en prévision à 8 359 000 € qui se décomposent, je ne vais pas donner l'intégralité de la lecture, j'ai juste surligné des faits marquants pour chacun de ces chapitres. La hausse, c'est surtout l'impact des carburants et des fluides pour l'exercice 2022, la hausse du coût liée aux transports scolaires, on l'estime à plus de 328 000 € ; la mise en service de la légumerie, l'impact du nouveau marché de collecte des ordures ménagères + 30 000 €, je m'entends le marché de Délégation de Service Public, puisqu'on a fait un avenant au marché pour prolonger d'une année où il y a eu une hausse sur ce marché. Sur le chapitre 012, les charges de personnel, on est à 16 075 000 €, là-dessus, qu'est-ce qu'on peut compter ? Les évolutions nationales prévues dans la grille des catégories C du fait de l'augmentation de la valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2022 et l'application du GVT, le Glissement Vieillesse et Technicité, qui entraîne forcément un surcoût dans la rémunération des agents au niveau des avancements d'échelon. Sur le chapitre 14, les atténuations de produits, on est à 4 156 500 €, il s'agit des attributions de compensation négatives à hauteur de 1 740 000 et la Dotation de Solidarité Communautaire, le Président en parlait tout à l'heure en introduction, toujours maintenue à 400 000 €. On retrouve aussi le reversement du FNGIR, puisque l'Agglomération est contributrice à ce fonds, à hauteur de 857 000 €, ainsi que le prélèvement sur recettes lié à la hausse de la taxe d'habitation, qui a été voté en 2018, on est à hauteur de 1 150 000. C'est une somme que l'on est censé reverser aux services de l'Etat par le biais de la trésorerie, ça fait deux ans qu'ils ne nous l'ont pas réclamée, on l'a toujours budgétée, on pense qu'après les élections nationales, Président, ils ne manqueront pas de revenir vers nous pour nous appeler ce montant-là, mais on l'a budgété. Sur les dépenses imprévues de fonctionnement, ça nous permet quand même de budgéter 1 450 000 €. Le virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 5 291 000 €, c'est le différentiel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, qui nous permet d'afficher un tel montant pour le virement à

la section d'investissement. Les opérations d'ordre, 4 156 000 au bas de l'écran, c'est la dotation aux amortissements des immobilisations. Le 65, autres charges de gestion courante, 11 457 488 €, là on va retrouver les contributions aux organismes telles que le SMD3 et le SMAD pour 7 696 000 €. Les subventions aux associations et aux entreprises, on prévoit 695 000 € de budget. Et la prise en charge des déficits des budgets annexes, on a inscrit un montant de 2 100 000 €. Les charges financières, 748 500 €, ça ce sont les intérêts de la dette qui sont à la section de fonctionnement. Les charges exceptionnelles, 143 400 €, on va trouver 10 000 € pour les autres charges, 16 000 € pour l'annulation de titres éventuellement passés sur les exercices antérieurs, 30 000 € sont provisionnés pour les indemnités à la suite de travaux communautaires, et 20 000 € pour l'intéressement du cabinet qui nous accompagne sur l'optimisation des bases fiscales.

J'ai à peu près balayé les dépenses de fonctionnement, donc le penchant, ce sont bien évidemment les recettes de fonctionnement à hauteur de réel 42 381 000 et à l'équilibre du budget ou de la section, 51 814 394 €. Le différentiel, c'est l'excédent reporté au 002 et c'est le 042, les 1 080 000, aux opérations d'ordre entre section qui font le différentiel entre les deux chiffres du haut et du bas.

Le tableau suivant, toujours la représentation en camembert et en pourcentages. Si on rentre un peu dans le détail, sur les recettes de fonctionnement, le résultat de fonctionnement à reporter, le voilà, on le retrouve, ce qu'on a validé au point n° 1 sur les résultats provisoires. Les atténuations de charges, 85 000 €, ce sont des remboursements d'assurance ou de sécurité sociale sur les risques liés au personnel, c'est une estimation. Les opérations d'ordre entre sections, 1 103 520 €, vous avez l'explication sur les amortissements des subventions d'investissement perçus par la CAB, on estime à 630 000 €, et l'intégration de travaux réalisés au FCTVA à hauteur de 450 000 €. Sur les produits et services, chapitre 70, 4 207 000 €, ce sont les recettes liées au règlement par les familles des prestations liées à la compétence de la CAB, notamment à la garde des crèches, le centre de loisirs, le centre culturel ou la piscine. On retrouve aussi, dans ce chapitre, le remboursement des salaires des budgets annexes SPANC, Parc Aqualudique, eau, assainissement et TUB vers le budget principal, à peu près pour 1 800 000 €. Le remboursement des salaires de l'école de musique, par le Conservatoire, 250 000 € ; et la refacturation aux communes arrêtée par la CLECT, 109 000 €. Les 780 000 € inscrits au compte 70 correspondent aux recettes pour la compétence transports scolaires, notamment sur la participation de la Région Aquitaine. Sur le chapitre 73, c'est le gros morceau de nos recettes, impôts et taxes, 28 666 622 € que l'on décompose sous forme d'attribution de compensation, donc ça ce sont les AC positives bien évidemment, 1 221 718 € ; la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui est toujours d'actualité, 669 000 € ; le produit de TVA 6 462 313 €, c'est ce qui remplace la recette de la TH qu'on trouve dans la fraction TVA ; le foncier bâti 1 804 608 € ; la CFE payée par les entreprises, 4 689 000 € ; la CVAE 2 264 000 € ; la TASCOT 1 230 000 € ; et l'IFER à hauteur de 205 000 €. Sur la TEOM, la redevance Taxe, plutôt la Taxe d'Enlèvement, ce n'est pas une redevance, 8 661 818 €, c'est le coût de la collecte et du traitement aménager sur les 38 communes qu'on reverse au SMD3. La GEMAPI, 226 695 €, non, on ne reverse pas les 8 millions intégralement au SMD3, toute la partie qu'on gère nous en régie, la dépense est assumée par la CAB, on reverse une partie au SMD3. Excusez du peu. Le fonds de péréquation des ressources 840 000 €, c'est la répartition de droits communs, et la taxe de séjour, on espère 150 000 € de recettes. Sur les dotations et participations au chapitre 74, 9 210 408 €, qui se décomposent à la dotation d'interco 2 285 000, dotations de compensation des EPCI 2 676 000, et les autres organismes 2 596 000 qui sont des financements CAF et MSA, eu égard à nos compétences prévues. Compensation de fiscalité, 935 000 €, la dotation de réforme TP 137 000 € ; et les participations d'autres collectivités à notre fonctionnement, dont l'État 151 000 €, la Région 70 000, le Conseil Départemental 117 000, sont prévus au titre des conventions avec la CAB

104 000 €, concernant la compétence mutualisée de la GEMAPI, du PGB et de la Maison de l'Emploi. Au 75, autres charges de gestion courantes 142 000 €, les revenus des immeubles, 139 500 € sont escomptés plus des produits de gestion courantes 2 500 €. Produits exceptionnels 70 000 €, voilà pour les recettes de fonctionnement.

A partir de là, on bascule sur la section d'investissement, avec le tableau global de l'ensemble des dépenses d'investissement par chapitre et on va y revenir un peu plus loin dans le détail. Sur les nouveaux investissements, on peut dire quand même qu'on est à 15 500 000 € de projets d'investissement sur l'exercice 2022. Toujours pareil, la répartition sous forme de camembert et de pourcentages, mais on va rentrer un peu plus dans le détail sur les opérations les plus importantes. Le résultat d'investissement reporté, donc 2 153 970 ; les dépenses imprévues, ça nous permet d'inscrire 227 000 € ; les opérations d'ordre entre section 1 103 000 €, ce sont des amortissements des subventions perçues par l'Agglo et ainsi que des opérations nécessaires à la prise en compte des travaux réalisés en régie, dans le cadre de l'intégration du FCTVA, d'un côté 630 000 €, plus 450 000 € attendus en terme de FCTVA. Opérations patrimoniales 192 713 €, subvention d'investissement 873 500 €, ce sont des provisions pour les déficits d'investissement sur les budgets annexes 450 000 €, et des reversements des subventions restant à percevoir, qui sont arrêtés par la CLECT dans le cadre du transfert des Maisons de Santé, on en avait déjà parlé au sein de nos Conseils Communautaires, pour équilibrer la situation entre les communes qui avaient porté les dossiers initialement et ensuite la CAB qui a repris la compétence en cours de réalisation. Remboursement d'emprunt au chapitre 16, là c'est le remboursement du montant en capital, on est à 2 241 000 € ; le chapitre 26, participation et créance rattachée 75 000 €, c'est la participation au capital des SEM en cours de création pour le compte de Quai Cyrano et de la légumerie, ce dont le Président parlait tout à l'heure en préambule. Sur le slide suivant, on va retrouver un investissement, les restes à réaliser, comme son nom l'indique ça a été déjà programmé, mais ça n'est pas encore finalisé, à hauteur de 3 769 000 €. On reste encore devoir aux communes des fonds de concours, à hauteur de 1 304 000 €, l'acquisition de matériels de voirie 251 000 €, je pense que les commandes ont été prises mais les factures ne sont pas encore arrivées, ni réglées. La rénovation de l'aire d'accueil des gens de voyage, pour ne citer que les plus importants, 83 000 ; sur la piste d'athlétisme, à réaliser encore, sur l'exercice 2021, on est bien d'accord, 131 059 €. La création de la légumerie 349 419 € et éventuellement des travaux de voirie en bas du slide 596 509 €.

Sur la programmation 2022, les dépenses d'investissement à hauteur de 9 143 112 €. Je ne vais pas vous donner, mais je vais vous donner les principaux, l'étude et travaux sur la GEMAPI 470 000 €, alors que la recette est de 200 000 €, 205 000 € si je ne me trompe pas, mais il y a des subventions qui sont attendues sur les programmations de travaux, ce qui nous permet d'augmenter la partie investissement de la GEMAPI. Et je pense que ça fait besoin, Monsieur Léturgie peut nous le confirmer, voilà ce qui est inscrit en programmation d'investissement. Les fonds de concours et subventions aux organismes publics 1 191 000 €, la restructuration du centre de loisirs de Toutifaut, on a programmé 450 000 € ; la piste d'athlétisme pour la finaliser sur l'exercice 2022, 647 000 € ; l'opération des Micro-Folies, portée par Quai Cyrano, 96 000 € ; les équipements des services techniques 126 000 € ; matériels et véhicules roulants 324 000 €. Quai Cyrano par rapport à la scénographie, là aussi, Monsieur le Président tu en parlais tout à l'heure, on a provisionné 349 000 € au budget ; la voirie, le poste cher à notre ami Christophe, 2 millions d'euros ; la création du giratoire sur la commune de Prignonrieux 500 000 €, vous en avez parlé tout à l'heure Président ; et les travaux sur les bâtiments communautaires à hauteur de 600 000 €. Voilà ce qui est globalement programmé dans le projet de dépense des investissements.

Sur les recettes d'investissement maintenant, vous avez le tableau générique qui nous représente l'ensemble des recettes, ainsi que les reports. On va rentrer plutôt dans le détail.

Après, vous l'avez sous forme de camembert en pourcentages. Et si on rentre dans le détail, reste à réaliser en recettes 3 047 000 € ; on a du FCTVA qui correspond au 4^{ème} trimestre 2020, où on essaie de travailler avec la trésorerie justement pour ce montant de 279 531 €, qu'on espère bien récupérer ; et les subventions reçues à hauteur de 2 767 597 €. Sur les dotations et réserves 3 799 408 €, c'est l'affectation du résultat de fonctionnement, en réserve 2 878 676 €, on l'a vu tout à l'heure dans l'affectation provisoire des résultats et du FCTVA 2022 qu'on estime à 922 732 €. Sur les subventions d'investissement 1 529 800 €, voilà ce qui est un dans le détail, sur la Voie Verte 205 000 €, le Quai Cyrano 270 000 € de subventions, escomptés les Micro-Folies 50 000 € pour compenser les 90 000 € tout à l'heure de dépenses ; la GEMAPI, c'est ce que je disais pour Monsieur Léturgie, on escompte 349 000 €, oui Marc tu es là, je croyais que tu étais là-bas, 349 000 de subventions qui sont attendues, donc ça nous permettrait éventuellement de programmer tout ce que tu avais prévu avec tes services dans les travaux. La piste d'athlétisme, subvention attendue 490 000 €, et 149 324 € dans le cadre de la restauration du centre de loisirs de Toutifaut.

Sur les recettes, toujours pareil, le virement de la section de fonctionnement, on retrouve nos 5 300 000 quasiment ; les produits de cession d'immobilisation 38 000 € de recettes dans le cadre de la revente d'un bien immobilier ; les amortissements 4 156 108 € ; les opérations patrimoniales 192 713 € ; et emprunts et dettes, ce qui nous permettrait d'alléger, sur l'exercice 2022, le besoin du recours à l'emprunt et ça se situerait cette année à 674 777 €. Le différentiel avec le 649 que vous avez en-dessous, ce sont des cautions qui sont intégrées dans ce montant et que l'on ne retrouve pas dans l'emprunt réel. Chapitre 20, immobilisations incorporelles 102 000 €, c'est le remboursement par les budgets annexes eau et assainissement des études préalables à la prise de compétence et qui est porté par le budget principal.

Voilà Président, j'en ai fini pour le budget principal. Tant que j'ai la parole et que je n'ai pas trop soif, je vais continuer sur les budgets annexes ou tu veux ouvrir le débat sur le BP maintenant ?

M. le Président : Y a-t-il une objection à ce qu'on fasse tout et qu'on fasse le débat après ? Ça vous va comme ça ou vous voulez qu'on s'arrête là pour qu'on fasse un débat sur le budget principal ? Personne n'est contre le fait qu'on continue ? On fera après ? Jean-Jacques est lancé, allez, à tout de suite.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2022 pour le budget principal.

La totalité du budget primitif s'élève à 70 669 064.63 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 51 837 914.51 € et celui de la section investissement à 18 831 150.12 €.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 (budget principal) tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 62 voix pour et 3 contre.

Budget annexe « ZAE de Bouniagues » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 017

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Donc je continue, merci Président, sur les budgets annexes. Sur Bouniagues, enfin les budgets économiques, je m'entends, on reste toujours dans le même ordre qu'on avait tout à l'heure dans les affectations de résultats provisoires. Vous avez, dans la note en annexe, les budgets formels, moi je vais me cantonner uniquement sur des grandes lignes prévisionnelles, en termes d'état des lieux et de projection 2022.

Sur le Bouniagues, on a 15 000 € de travaux qui sont prévus et 3 000 € d'études sur cette zone en 2022. On espère la vente d'un lot de 1 000 m² pour 4 000 € de recettes cette année. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 1 994 € en dotations aux provisions pour risques et la somme qu'on retrouvera à l'identique en recettes de la section d'investissement.

Sur la Tour Ouest, 40 000 € de travaux et 3 000 € d'études sont prévues cette année pour réaliser les accès et la desserte des lots restants. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 98 016 € en dotations aux provisions pour risques et charges, cette même somme qu'on retrouvera en recettes de la section d'investissement.

Sur les Sardines, en 2022, 30 000 € sont prévus pour la réalisation d'études. Les travaux relatifs à la création de la voirie de desserte de la nouvelle caserne sont estimés à 420 000 €, ces travaux seront financés par un recours à l'emprunt. La vente de 5 lots devrait être finalisée en 2022 et on escompte une recette de 513 140 €. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 2 023 € en dotations aux provisions pour risques et charges, somme que l'on retrouvera à l'identique en recettes de la section d'investissement.

Sur le PIP, en 2022, 3 000 € d'études sont prévues dans le cadre d'acquisitions aux rétrocessions pour la société VSB Industrie et 10 000 € de travaux sont envisagés. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 1 072 204 € en dotations aux provisions pour risques et charges, somme que l'on retrouvera à l'identique en recettes de la section d'investissement.

Sur Cablanc, à ce jour, la zone est complètement achevée, 2 000 € sont prévus pour la réalisation d'études techniques, 6 lots devraient être cédés en 2022 pour 251 196 € de recettes. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 189 331 € en dotations aux provisions pour risques et charges, cette somme qu'on retrouvera à l'identique en recettes de la section d'investissement.

Les Galinoux en 2022, on a 6 000 € d'études et 310 000 € de travaux en investissement, on a déjà parlé de ces travaux et on les a votés, pour l'agrandissement du bâtiment qui est loué à WA Conception, et on fait une extension du bâtiment de ce même WA Conception, ainsi que le terrassement nécessaire à l'opération. Et d'ailleurs, le loyer perçu après l'extension, nous permettra de couvrir l'investissement. Le remboursement du capital est de 33 000 €. Les dépenses de fonctionnement s'élevant à 70 000 € pour l'entretien courant et les taxes foncières, les amortissements à 39 520 € et les frais financiers 4 900 €. L'équilibre de la section

d'investissement est atteint par un virement de la section fonctionnement de 62 537 € et le recours à l'emprunt à hauteur de 265 471 €, ainsi que l'amortissement des travaux pour 32 100 €.

Lanxade, 2022, 5 000 € d'études sont inscrits et 40 000 € de travaux devant être lancés pour finaliser les accès et les réseaux électriques, notamment les lots qui sont sur l'arrière, puisque toute la façade, je crois, est vendue, c'est ça Olivier ? A la suite des discussions pour réaliser un nouveau giratoire sur la route départementale et ainsi pour sécuriser l'accès à cette zone, la décision a été prise de faire porter cette opération au budget principal et rappelez-vous tout à l'heure, je vous l'ai cité dans le budget principal au niveau des opérations d'investissement de la création de ce giratoire. Ces opérations seront financées par l'octroi de subventions et par le produit de la vente de 3 lots, avec une recette escomptée de 134 685 €. L'équilibre de la section d'investissement déficitaire est obtenu par l'inscription en recettes d'un emprunt destiné à financer les travaux de 40 000 € et par l'inscription d'une subvention d'investissement de 213 225 €, compensée par les dépenses au 2315 de 167 380 €.

J'en ai fini pour les budgets annexes des zones économiques, on passe sur le Transport Urbain Bergeracois. 2022, on prévoit 264 000 € en investissement, avec notamment l'acquisition du minibus, l'acquisition de matériels pour le service, de travaux dans les locaux du service à l'Escat, ainsi que la création des arrêts de bus. Le remboursement du capital emprunté est prévu à hauteur de 190 773 € et le fonctionnement se décompose sur les dépenses, avec des charges à caractère général 614 100 €, des charges de personnels 705 000 €, et des dotations aux amortissements 130 000 €. Les recettes de fonctionnement sont constituées par la vente de billets, de cartes d'abonnement, on estime 10 000 €, et surtout le produit du versement mobilité à hauteur de 1 400 000 €, plus des subventions d'exploitation 33 000 € sont espérées. Le budget annexe du SPANC, Service d'Assainissement Non Collectif, les dépenses, sur ce budget on a qu'une section de fonctionnement, on n'a pas d'investissement, les dépenses, c'est le paiement des contrôles aux prestataires de services 192 000 € et des charges de personnel 43 000 €. En face, les recettes, la facturation aux usagers et des prestations de contrôle estimées à 269 735 €. Et pour équilibrer la section de fonctionnement entre les dépenses et les recettes, on aura besoin d'une subvention du BP à hauteur de 51 378 €.

Le Parc Aqualudique, les dépenses sont constituées majoritairement sur le fonctionnement, par les intérêts de la dette 110 000 €, l'assurance dommages ouvrages du bâtiment 131 000 €, 336 000 € pour les fluides et les frais de personnel sont évalués à 860 000 €. Les amortissements avec le bâtiment représenteraient 311 776 €. Sur les dépenses d'investissement, des acquisitions de matériels sont prévues pour 15 500 €, les restes à réaliser 94 550 €, des révisions de prix de marchés 50 000 € et le remboursement du capital devrait se situer à hauteur de 205 000 €. Les recettes sont constituées en fonctionnement par 233 600 €, c'est l'estimation des entrées sous-entendu, et l'amortissement des subventions 275 630 €. En investissement, les recettes, des subventions restent à percevoir dans le cadre du PLR, qui nous a permis de monter ce projet, 253 627 € sont encore attendus. Une subvention du budget principal viendra alimenter la section de fonctionnement, afin de couvrir le déficit de fonctionnement de ce budget annexe et on estime ce besoin en provenance du budget principal, à hauteur de quasiment 1,5 million.

Budget annexe eau DSP en TVA, donc c'est toujours les communes de l'ex SIEDEL. Sur les dépenses, les charges à caractère général 51 000 €, les charges de personnel 80 000 €, la dotation aux amortissements 188 000 €, et les intérêts de la dette 7 500 €. Des recettes, 500 000 € de facturation aux usagers et 2 000 € de subventions d'exploitation. En investissement, on prévoit 45 000 € pour l'entretien du réseau et 2 304 000 € pour des travaux. Le remboursement du capital se situe à hauteur de 77 000 €. Ces investissements sont financés par de l'autofinancement et par un virement de la section de fonctionnement de 1 074 600 €, ainsi que des amortissements pour 188 000 €.

Le budget annexe suivant, eau DSP, c'est une ouverture du budget avec des écritures que l'on ouvre comme d'habitude mais, rappelez-vous quand on a fait l'affectation des résultats provisoires, il n'y a pas eu d'écritures passées sur l'exercice, puisque c'est Gardonne qui fait les écritures. Mais il y a quand même lieu et la nécessité d'ouvrir le budget si, des fois, par DM, en fin d'année 2022, on récupère vos écritures budgétaires de Gardonne, en préambule de passation de ce budget au nouveau syndicat qui vient de s'être créé. Je ne rentre pas dans le détail des lignes, c'est pour la forme, puisque rappelez-vous, le compte administratif on était tout à zéro sur ce budget.

Budget annexe assainissement, si je ne me trompe pas, là c'est le nouveau budget qui porte les anciens 4 budgets fusionnés. Les dépenses, on trouve des charges à caractère général 705 000 €, des charges de personnel 369 000 €, des dotations aux amortissements 1 416 000 €, et des intérêts de la dette à hauteur de 562 000 €. Les recettes sont constituées par la facturation aux usagers 3 505 000 €, les dotations et participations 165 000 €, et l'amortissement des subventions 602 000 €. En investissement, 145 000 € sont ouverts pour des frais d'études et 7 514 767 € pour des travaux sur l'ensemble des communes concernées. Ces investissements seront financés par de l'autofinancement à hauteur de 3,5 millions et par le recours à l'emprunt pour faire la balle du différentiel à hauteur de quasiment 5 millions d'euros.

Voilà Président, si je ne me trompe pas, je n'ai rien oublié, Laurent, je n'ai rien oublié, je crois que j'ai balayé à peu près tous les budgets, merci de votre attention. S'il y a du débat, tu l'ouvres toi et après je reprends la parole pour le budget.

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Deux mots pour revenir un instant sur le budget principal. On voit que, comme l'a dit Jean-Jacques, on est à l'aube de pouvoir faire à peu près 12,5 millions d'investissement sur l'année 2022, c'est un petit peu moins que l'année précédente, je le disais tout à l'heure. Ce qu'on peut noter, c'est que les dossiers subventionnables ont recueilli à peu près 30 % de subventions, ce qui est un excellent taux global sur l'ensemble des opérations, et on a pu faire un virement de 5,3 millions du budget de fonctionnement sur ce budget investissement, ce qui n'est pas si mal. Donc ça nous permet de n'emprunter qu'un peu moins de 700 000 € pour réaliser ces 12,5. On voit que c'est quelque chose qui a été assez bien réussi et dont on peut collectivement se féliciter.

Sur l'assainissement, un mot, puisque c'est un dossier qui nous tient tous particulièrement à cœur, on est passé à peu près de 2,8 millions d'investissement en 2020 à 3,6 millions l'année passée et Jean-Jacques vient de vous expliquer qu'on ambitionnait de faire à peu près 7 millions cette année. Donc on voit que des efforts substantiels sont faits en la matière, mais il y avait fort à faire et il en reste à faire. Je sais qu'il y a des communes qui sont encore dans l'attente mais tout ça va se résorber, je pense assez vite, puisque le fait d'agrèger tous ces budgets nous a permis, par des systèmes de récupération de TVA notamment, mais aussi de meilleurs financements obtenus par l'agence de l'eau, d'accélérer la manœuvre. Et on peut légitimement et sereinement préparer le prochain projet qu'on présentera dans les mois qui viennent, il s'agit du parcours d'eaux vives, mais je ne vais pas en dire plus aujourd'hui parce que ce n'est pas le sujet. D'autant qu'il est de maîtrise d'ouvrage départemental et que je laisserai mon Président, Germinal PEIRO vous le présenter. Voilà ce que je pouvais vous dire. Sur les budgets annexes, évidemment il y a des budgets qui sont lourds pour la collectivité, on a vu sur le Parc Aqualudique, 1,5 million de déficit de fonctionnement, c'est quelque chose d'important, mais on ne peut pas faire sans piscine. On le voit sur d'autres budgets, mais ça fait partie des équipements qui pèsent sur les fonds de notre collectivité et il convient de bien expliquer à nos concitoyens parce que quelques fois, ils se demandent où passe l'argent et il faut bien leur faire l'explication du fait que ces fonctionnements-là sont très lourds et l'argent est employé à la solidarité communautaire pour que le ticket de la piscine, pour nos enfants, soit le plus accessible possible. On pourrait aussi le décliner sur de nombreux sujets, sur la

médiathèque, puisque c'est aussi un budget qui pèse à hauteur de 650 000 € sur le fonds de la collectivité, sur le centre culturel, etc. Ce sont des sujets qui se savent assez peu mais qui expliquent ces montants un peu conséquents que l'on retrouve dans le budget.

Je ne vais pas être plus long et vous laisser la parole si vous avez des questions ou des remarques sur ce qui vous a été présenté, tout d'abord sur le budget principal et puis sur les budgets annexes bien évidemment. Y a-t-il des questions ? Monsieur Frel.

M. Frel : Oui, merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, nous voudrions souligner la qualité du travail des services et des élus en charge du budget, souligner le marathon que Jean-Jacques fait à chaque présentation, et nous satisfaire aussi du résultat financier relativement bon, à tel point que nous aurions vraisemblablement, nous continuons à le penser, pu nous passer de l'augmentation du taux de Taxe Foncière ou des ordures ménagères que nous avons votée l'an dernier. Un budget vient de la concrétisation d'une volonté politique, de choix décisionnels, notre Communauté d'Agglomération mène de beaux projets, je pense au travail sur l'agriculture bio, l'alimentation avec le PAT et la légumerie, à l'acquisition des terrains nécessaires à la nouvelle caserne de pompiers, à la Voie Verte qui irriguera bientôt tous nos territoires d'Est en Ouest. Je pense aussi au travail sur la petite enfance, l'enfance avec les crèches, la rénovation du centre de loisirs de Toutifaut, qui est tellement nécessaire, au projet de Maisons de Santé que vous avez évoqué Monsieur le Président, à la fin des travaux d'athlétisme, mais nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer en vous faisant part de désaccords que nous avons sur un certain nombre de projets. Nous continuons à penser que notre Agglomération aurait pu se passer de ce projet dit de Centre évènementiel, qui pour nous reste inutile et dispendieux et au coût d'exploitation encore incertain.

Le financement du SMAD nous interroge aussi par le modèle de tourisme qu'il propose, qui sont loin de la volonté pourtant exprimée de la CAB en matière de développement durable et aussi parce que le SMAD fait la part belle à Ryanair, cette compagnie voyou qui raquette les collectivités territoriales, qui sous-paie ses employés et qui, si elle était une entreprise française, serait condamnée vraisemblablement pour délit d'entrave syndicale. De plus, nous n'arrivons pas à comprendre que le SMAD n'ait pas revu à la baisse les cotisations des collectivités, alors même que l'activité de l'aéroport était quasi nulle en 2020 et c'est à peine mieux en 2021. C'est nécessairement moins de charges et il serait normal que cette subvention d'1 million d'euros que nous amenons à une structure, dont on ne connaît toujours pas réellement l'apport économique, soit revue. Nous posons aussi une question sur ce dossier, à laquelle nous aimerions avoir une réponse précise, peut-être pas ce soir évidemment, mais quelle somme reçoit réellement Ryanair chaque année, au titre de l'aide de marketing ou au démarrage de ligne ? C'est-à-dire quelle est la somme reversée par le SMAD ou par le gestionnaire de l'aéroport à Ryanair ? Et combien Ryanair paie pour utiliser notre aéroport ?

Le troisième dossier sur lequel nous sommes particulièrement attentifs, vous le savez, celui du stade de canoë kayak. Nous continuons de penser qu'il est imprudent de vouloir cet équipement alors que les berges s'effondrent, que la qualité de l'eau est classée insuffisante pour la baignade. Il n'y a pas un seul club de canoë à moins de 30 km. Et un projet de même nature, exactement le même, est mené en Charente, ou souhaite être mené en Charente, et que les berges de notre belle rivière Dordogne sont à la fois protégées par leurs statuts de zone Natura 2000 et de réserve mondiale de biosphère.

En ce qui concerne le budget annexe des Transports Urbains Bergeracois, là aussi nous avons eu l'occasion d'exprimer notre réserve quant à la suppression des lignes régulières des Transports Urbains Bergeracois, ainsi que du TAD, Transport A la Demande. Nous privons actuellement les Bergeracois de toute alternative au déplacement en automobile dans Bergerac et entre nos différentes communes.

Et enfin, nous ne pouvons que regretter que le projet d'une nouvelle médiathèque soit une nouvelle fois enlisé et nous aimerions enfin le voir progresser. Nous voterons donc contre le projet de budget principal, le budget du Centre évènementiel aussi évidemment, et nous nous abstiendrons sur le budget des Transports Urbains.

M. le Président : Monsieur Frel, merci. Y a-t-il d'autres interventions à ce stade ? Tu voudras répondre sur le transport Cyril ? Non. Monsieur Frel, oui, oui, votre intervention est sans surprise. Vous avez raison, il vaut mieux se répéter que se contredire. Sur le Centre évènementiel, on n'est pas surpris, mais vous n'étiez sans doute pas présent le soir où il y a eu cette présentation du CRTE à la salle Anatole France et vous auriez pu mesurer à quel point cette salle a besoin d'être remplacée et qu'elle a besoin de passer à autre chose, elle a fait son temps, elle a fait des usages. Elle a bien rendu service, elle rend encore service, notamment ces jours-ci avec le don du sang, elle est bien précieuse et on l'utilisera jusqu'au bout. Mais elle est à ce point énergivore, que je trouve un paradoxe un peu à votre intervention, connaissant votre attachement à la maîtrise de l'énergie et je trouve que c'est un petit peu paradoxal. Il s'agit tout simplement d'un besoin pour notre territoire et nous ne faisons qu'y répondre. C'était un projet qui avait été porté par la société civile lors des différents ateliers organisés par la Région, je vous avais déjà formulé cette réponse. Ce projet est maintenant parti, il est lancé, il y aura un budget, c'est le dossier qui suit, un budget annexe qui va nous permettre de bien analyser ce qu'il va s'y passer. Les entreprises, 4 groupements d'entreprises ont été retenus, elles ont été reçues ces dernières semaines, le dossier est parti, maintenant il faudra s'attacher collectivement à trouver le bon projet parmi ces 4 équipes qui concourent aujourd'hui, c'est ce que nous ferons au mois de juin.

Sur le SMAD, je laisserai peut-être le Président nous en dire un mot après.

Sur le parcours d'eaux vives, je suis assez surpris aussi que vous résumiez ça à une passe à canoë, parce que c'est quand même très très réducteur. Le premier élément que je veux vous rappeler, c'est qu'il s'agit d'un projet qui vise tout d'abord à rétablir la continuité écologique. Comme vous le savez, je suis quand même bien au courant de ces sujets de migrateurs et, pour en discuter extrêmement fréquemment avec mes collègues de la DREAL à Bordeaux, c'est un projet qu'on attend depuis très longtemps, une nouvelle passe à poissons qui permettrait aux migrateurs de franchir le barrage de Bergerac en rive gauche. Et c'est vraiment le premier intérêt qui a été trouvé à ce projet qui, d'ailleurs, est une obligation réglementaire à assumer pour EDF. EDF doit réaliser une passe à poissons, parce qu'il est tenu..., l'entreprise est tenue d'assurer la continuité des migrateurs. Donc évidemment, la passe en rive droite n'est pas satisfaisante, ne permet pas de remplir cette fonction. Je vous rappelle qu'il s'est fait la même chose, mais uniquement pour les migrateurs, à Mauzac, au barrage de Mauzac, sur la rive droite, je vous ai déjà invité à le voir, mais allez-y vraiment. Parce que EDF a réalisé, puisqu'il y était contraint, une magnifique passe à poissons, c'est tout simplement un énorme bloc de béton en plein milieu du lit mineur de la rivière, qui a été validé par toutes les instances, personne n'a fait de recours, personne n'a rien dit. Ça a coûté un peu plus de 4 millions hors taxes, ça remplit sa fonction, c'est-à-dire que les migrateurs l'empruntent mieux, ça a vraiment amélioré la situation. Je suis surpris que, on veut faire la même chose et on veut aussi profiter de ce projet pour en faire un projet environnemental, projet écologique d'abord puisqu'il permettra la meilleure montaison des migrateurs ; un projet environnemental parce qu'on veut éviter de réaliser ce qui a été fait à Mauzac, c'est-à-dire un énorme bloc de béton dans la rivière, parce que quand même c'est en plein milieu, c'est presque au cœur de la ville de Bergerac et ce serait quand même inélégant de faire quelque chose comme ça, et du coup de mutualiser, parce qu'on est aussi à la recherche de la mutualisation des efforts et des fonds, de doter ce projet d'une complémentarité, je dis bien d'une complémentarité touristique, sportive et qui permettrait aussi aux Bergeracois, au sens large, de profiter de cet espace en bordure de rivière. Là où vous avez raison, il y a en effet un projet similaire en Charente, on a

de la chance, parce qu'en Charente il n'y a pas d'eau, il n'y a pas d'eau l'été. Et un stade parcours d'eaux vives, c'est important de juin, les migrateurs c'est plutôt vers cette période-là qu'ils en ont besoin et il faut des appels d'eau pour fréquenter, et à Bergerac le débit minimum de la rivière Dordogne est d'un peu plus de 60 m³ seconde en été, et sur un équipement comme ça, nous avons besoin d'environ 12 à 14 m³ seconde. Vous voyez bien qu'on a largement le débit par gravité, sans nécessité d'installer des pompes comme à Pau ou sur d'autres équipements, ce qui engendre un surcoût prohibitif, et sur la Charente malheureusement, il n'y a pas d'eau non plus. Donc ça veut dire que, pour faire ce projet, nos amis et nos voisins seront confrontés à des réalités énergétiques de pompes sur Pau, grosso modo, nous sommes allés voir les coûts en électricité, et parle bien uniquement de coûts en électricité, pour remonter l'eau à l'aide des pompes, je ne parle pas de la maintenance et du changement, c'est 100 000 € par an en fonctionnement, donc on voit bien que c'est complètement prohibitif. Et nos amis Charentais vont devoir vraiment réfléchir sur ce projet, parce que je pense qu'il est un peu imprudent et ça, c'est à eux de le voir et je sais qu'au niveau de la Région notamment, on a beaucoup discuté avec le Président Rousset de ces questions-là, parce qu'évidemment, il faudra aussi le financer. Il s'agit d'un projet départemental, je ne vais pas aller plus loin sur le projet du parcours d'eaux vives, le Président Peiro y répondra, puisqu'on vous fera une présentation, on l'avait déjà faite il y a quelques mois, on est en train de peaufiner tout ça et on fera une présentation en Conseil Communautaire de la totalité de ce qui se passe aujourd'hui pour bien illustrer une partie de mes propos et bien d'autres.

Pour ce qui concerne la Communauté d'Agglomération, on s'était engagé à faire trois choses. La première c'est, concomitamment à ce projet, réfléchir à la réalisation d'une passerelle, qui permettra de relier la rive droite à la rive gauche. C'est une formidable opportunité, puisque du coup EDF est d'accord et l'Etat aussi, pour nous permettre de réfléchir à la création d'une passerelle qui s'appuierait sur le barrage, donc qui permettrait de réaliser un itinéraire de déplacements doux pour permettre de relier les deux rives et de décoincer un petit peu aussi cette problématique des déplacements d'eau que l'on rencontre sur la route de Bordeaux. Et puis, je l'ai dit aussi tout à l'heure quand nous avons parlé de l'assainissement, là vous avez raison, c'est en partie d'une qualité bactériologique de la rivière Dordogne à cet endroit qui était assez délicate. On y a déjà investi beaucoup, nous allons continuer cette année et je suis extrêmement confiant, d'ici 2 ans on devrait retrouver une qualité bactériologique. C'est un effet indirect, mais on aura au moins fait ça, déjà, en préparation. Et puis le troisième point qui est important pour la CAB et pour le territoire, pour Saint-Laurent-des-Vignes aussi, c'est que l'étude trafic qui a déjà montré dans ces premiers éléments que, ce n'était pas une surprise, que le trafic est extrêmement encombré sur la route de Bordeaux et le tronçon entre le Crédit Agricole et Gamm Vert grosso modo, une partie départementale et une partie communautaire, et que, faire venir du trafic supplémentaire sur ce secteur, sans l'avoir réaménagé, c'était complètement illusoire. On va, par le cadre de ce projet, pouvoir mutualiser nos moyens avec le Département et reconsidérer l'ensemble des déplacements sur ce secteur, ce qui permettra d'y incorporer, et ce qui manque cruellement c'est un itinéraire où on pourra se déplacer à vélo ou à pied, en toute sécurité et y faire des aménagements correspondant au trafic qui est déjà existant, mais qui tiendra compte de la fréquentation espérée pour les différents équipements. Et puis, il y a aussi un projet adjacent, dont on a parlé, qui se confirme, puisqu'on a un porteur de projets qui veut faire un camping de plein air, camping 3 étoiles pardon, qui viendra compléter notre déficit d'hébergement de plein air sur le Bergeracois, puisqu'il est relativement déficitaire.

Voilà un petit peu l'histoire qui nous attend sur ce dossier et je trouve que, puisque nous avons fait le tour de l'ensemble des Maires de la Communauté, et nous avons sur ce dossier, a priori, recueilli l'unanimité des gens qui étaient favorables à sa réalisation, qui était la première fois sur un dossier sur Bergerac, je tiens quand même à le rappeler.

Je laisserai après mon collègue, je vais peut-être passer la parole à Pascal et puis Thierry, si tu veux dire un mot sur les déplacements ? Pascal.

M. Delteil : Oui, concernant le SMAD, mai 2020 et 2021, effectivement ce sont deux années où avec la pandémie, ça n'a pas été comme on aurait pu le penser évidemment en 2019. Par contre, vous le savez bien, dans toute entreprise, dans tout syndicat, dans tout endroit, il y a des charges fixes. Il y a des charges fixes et il faut les assumer et celles-là, elles sont incompressibles. Ensuite, au niveau de l'investissement, il y a des investissements qui doivent être faits, qui sont compris dans cette DSP avec la société fermière de l'aéroport et nous devons les assumer et cette année, effectivement, nous allons reprendre ces investissements, petit à petit, tels qu'ils étaient décrits. Nous sommes en train de rediscuter aussi la DSP avec la société qui gère l'aéroport et, évidemment, nous allons essayer de faire au mieux pour suivre derrière cette pandémie. Toutefois, il n'y a pas eu zéro, effectivement on était habitué à 300 000 passagers, jusqu'à 300 000 passagers. En 2020, il y a eu 54 115 passagers et en 2021, 68 720, ce qui n'est pas zéro. Ensuite, vous le savez bien, cet aéroport, je crois que ça a été une ambition de tous et de toutes, enfin du moins d'une majorité, que cet aéroport ait sa fonction touristique et économique du Bergeracois et de toute la Dordogne aujourd'hui. Je crois qu'il est là et il fonctionne bien, quand nous n'avons pas de pandémie. Aujourd'hui, nous en sortons un petit peu et on estime, il est estimé à 170 000 passagers en 2022, ce serait l'aubaine. Concernant Ryanair, effectivement j'entends ce que vous dites, mais aussi, vous le savez bien, puisque c'est paru dans toutes les presses, ils ont signé leur première convention collective, ils commencent à écouter les organisations syndicales, donc c'est sur la bonne voie. Voilà ce que j'avais à dire sur l'aéroport.

M. le Président : Merci Pascal. Sur les déplacements Thierry.

M. Auroy-Peytou : Oui, ce que je voulais répondre à Lionel, c'est que le TAD que nous avons supprimé au mois de juin l'année dernière, nous l'avons progressivement remplacé par la navette Cœur de Ville, nous avons également vu avec les usagers du TAD pour les orienter vers d'autres services, notamment l'Handibus pour certains qui prenaient le TAD pour se déplacer à des visites médicales ou l'hôpital ; les autres, c'était principalement les scolaires qu'on a réorientés vers le cœur de ville, vers la navette de Cœur de Ville. A savoir que, de mémoire, je cherchais à peu près les chiffres, nous avons arrêté en novembre 2021, à peu près, nous étions à 39 000, presque 40 000 passagers du 1^{er} juin au 30 novembre 2021, pour le cœur de ville, presque 40 000 voyageurs. Ça fait une moyenne, on avait commencé à 4 600 voyageurs à peu près au mois de juin, le premier mois, et nous sommes arrivés en novembre à presque 7 900 passagers sur la navette Cœur de Ville. Comme vous le savez, puisque vous siégez à la commission Mobilité, nous allons mettre, à compter du 1^{er} mai, les deux circuits supplémentaires, c'est-à-dire le circuit activité qui va partir vers l'Ouest de Bergerac en desservant jusqu'au rond-point du Crédit Agricole pour revenir après au Parc Aqualudique en passant par le Tounet, chose que vous nous aviez demandée et on a pris en compte votre demande au sein de la commission. Ensuite, ce bus reviendra par la route d'Eymet desservir notamment les centres d'apprentissage et revenir vers la Madeleine, pour faire correspondance avec le cœur de ville que nous allons faire rentrer à la Madeleine pour pouvoir donner ces correspondances cœur de ville et la boucle d'activité Ouest. Nous mettrons en place aussi l'activité Est, qui va desservir, à partir du 1^{er} mai, puisqu'aujourd'hui on devait faire ces deux activités, ces deux circuits d'activité, on devait les mettre au 1^{er} janvier, nous ne pouvions pas le faire compte tenu des travaux sur la 936 actuellement, on aurait pénalisé la ligne A et la nouvelle ligne d'activité. Et nous n'avons pas mis la boucle d'activité Est, compte tenu aussi des travaux sur l'axe de l'hôpital, d'assainissement il me semble. C'est ça Monsieur le Maire de Bergerac. Normalement, on devrait mettre ces deux lignes de bus à compter du 1^{er} mai, nous sommes en train aussi de travailler sur une meilleure desserte de l'hôpital, parce que j'entends effectivement que la desserte matin et soir sur l'activité de l'hôpital

est un peu fragilisée, mais on va étudier ça, on va y travailler, on va d'ailleurs travailler avec le personnel de l'hôpital, on va travailler avec eux pour voir les heures d'embauche, de débauche des différents services pour permettre aux gens de se déplacer par le bus. Nous mettons en place, et là je pense qu'Arnaud Delair pourra peut-être en parler, j'ai signé il y a un mois de cela le marché sur le plan vélo sur le Bergeracois, on va travailler en étroite partenariat avec la Mairie, puisqu'on a travaillé sur le quartier de la gare et il me semble que, en mettant la collectivité Ville et la CAB sur ce projet, qui est un projet important, que va mener Arnaud Delair qui est conseiller délégué aux déplacements doux, avec Jean-Claude Bonnamy, pour travailler sur la voie verte. Nous mettons un calendrier, disons l'année pour étudier vraiment un vrai plan vélo sur la ville de Bergerac, on va prendre le temps de la concertation avec la Ville, parce qu'il va y avoir sûrement du travail avec la voirie de la Ville et de la Communauté d'Agglo, pour mettre un vrai plan vélo. Ensuite, ce plan vélo vous sera bien sûr présenté aux différents déroulements des travaux sur les 9 mois à venir, Arnaud le fera bien volontiers. Et ensuite, on mettra cette mise en place pour le printemps 2023, avec de la location vélo électrique comme on a pu aller voir sur Périgueux. On n'a rien inventé, on va reprendre ce qui marche sur Périgueux, sur le plan vélo, puisqu'ils sont aujourd'hui à presque 750 abonnés vélos électriques. Donc nous on va partir modestement avec 250 vélos, un achat de 250 vélos électriques et on partira sur une location soit au trimestre, au semestre ou à l'année, mais ça, Arnaud en parlera peut-être s'il veut en parler tout à l'heure. Ensuite sur la Ville, je vous présenterai ce qui existait avant et ce qu'on va mettre en place au fur et à mesure, et je pense que ça va répondre à la demande et, croyez-moi, le TAD a été supprimé mais ne rapportait rien. Alors peut-être que 2 ou 3 personnes aujourd'hui sont pénalisées, allez 2 ou 3 personnes, 4 personnes, mais on les a vraiment bien orientées vers les différents services de la CAB et on a mis en place le Bi'bus, le mercredi et le samedi, pour permettre aux gens, au Nord comme au Sud de Bergerac, à aller se déplacer vers le centre-ville le jour de marché. Et là, le Bi'bus marche très très bien, ça fait une moyenne entre 20 et 30 passagers par rotation, il monte en progression. Donc on pourra peut-être améliorer ce Bi'bus sur d'autres lieux. Mais bon, comme je vous dis, on est en pleine réflexion et vous savez Lionel, vous êtes partie prenante dans la commission et vous savez à chaque fois que vous me proposez des choses, je suis toujours attentif à ce que vous me proposez, parce que ce n'est pas forcément... voilà, ce sont des fois des bonnes réflexions, la preuve, on desservira le Tounet par la boucle d'activité Ouest. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président : Merci Thierry. Avant de passer au vote, je veux simplement dire aussi qu'on a continué à améliorer les services publics sur notre territoire, alors que ce n'était pas forcément notre compétence, on a ouvert une Maison France Services à La Force, on vient d'ouvrir une Maison France Services à Mouleydier. Ce sont des dépenses supplémentaires, ce sont des services supplémentaires, malgré tout pour nos administrés, services qui étaient partis, qu'on réinstalle sur notre territoire et ces deux maisons, celle de La Force tout particulièrement, on a plus de recul, a une fréquentation tout à fait extraordinaire. On voit bien que ça répond à un besoin, on remplace l'État. On remplace l'Etat sur des services qui ne sont plus sur le territoire et tout ça on le fait parce qu'on a un fonctionnement qui est maîtrisé et ça nous permet d'investir sur ces territoires et on le fait, on n'augmente pas la fiscalité, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, on n'a pas augmenté la fiscalité, on a transféré de la fiscalité sur le foncier bâti, la fiscalité qu'on percevait précédemment, et je crois qu'on a bien fait. On avait bien fait déjà en son temps de voter pour l'augmentation de la TH, parce que sinon, nous n'aurions pas eu de compensation, même si elle était amoindrie, pour l'instant on l'a. Et au Département, c'est la même chose. On avait voté deux augmentations en début de mandat en 2015 et 2016 et aujourd'hui, ces recettes fiscales sont devenues des dotations et ces dotations viennent compenser la fiscalité qu'on percevait. Si ça n'avait pas été le cas, je peux vous dire qu'on aurait eu un vrai problème de retour pour financer nos

compétences et c'est la même chose sur la CAB. Je pense à la Maison de Santé. La Maison de Santé c'est pareil, c'est une compétence régaliennne et encore une fois, on supplée l'Etat, on remplace l'Etat, on fait à la place de l'Etat. Je n'ai pas pour habitude de critiquer l'Etat, mais à un moment, juste pour décrire ce que nous faisons, ce n'est pas pour attaquer ce qui ne se fait pas ou attaquer la politique nationale, mais ce sont des services qu'on est obligé d'apporter à nos concitoyens, parce qu'ils en ont besoin tout simplement. Les gens ont besoin de se faire soigner, les gens ont besoin de ce soutien pour remplir leurs formulaires d'impôts, d'accès au numérique, ils ont besoin de ce soutien, et nous le faisons. Nous le faisons et cette année, nous le faisons en plus parce que nous maîtrisons notre budget, sans augmentation de la fiscalité, sans non plus bénéficier réellement de l'augmentation des bases dont vont bénéficier les communes. Tout ça parce que les choses sont maîtrisées. Les choses sont maîtrisées, ce budget est solide et il est maîtrisé. Et donc nous pouvons sereinement envisager les investissements que nous vous présentons.

Voilà chers collègues. J'ai bien compris que vous aviez 3 positions Monsieur Frel.
On va voter d'abord le budget principal,
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **la majorité**.
Je vous en remercie de reconnaître cette réalité.

On va voter le budget mobilité.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **la majorité**.
Je vous remercie.

Je vous propose de voter en bloc les autres budgets de développement économique, non vous avez un autre budget ?

M. Frel : (*hors micro*) : Il n'est pas créé encore.

M. le Président : Il n'est pas créé, donc on le votera après, c'est le point suivant, Monsieur Frel.

Ok pour voter le restant en bloc ou vous voulez qu'on fasse à part, tout le monde est d'accord ?
Pas d'objection ?

Pour l'ensemble des budgets à vocation économique, y compris le Parc Aqualudique, Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

C'est encore mieux, je vous remercie.

Merci pour ce premier temps budgétaire et on va passer au point suivant.

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « ZAE de la Tour Ouest » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 018

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Le budget « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « ZAE des Sardines » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 019

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « ZAE du Pôle Industriel de la Poudrerie » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 020

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Le budget « Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « ZAE de Cablanc » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 021

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « ZAE des Galinoux » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 022

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement pour le louer à une entreprise, mais aussi, l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « ZAE de Lanxade » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 023

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « TUB » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 024

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » retrace les opérations concernant l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains intercommunaux.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 63 voix pour et 2 abstentions.

Budget annexe « SPANC » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 025

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2022 pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

Des explications complémentaires pourront être apportées sur ce budget en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement non collectif tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « Parc Aqualudique » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 026

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Après avoir retracé les opérations de construction du nouvel équipement, le budget annexe « Parc Aqualudique » porte maintenant les opérations d'exploitation de l'Aqualud situé sur la zone des Sardines à Bergerac.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « Eau – DSP – TVA » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 027

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2022 pour le budget annexe « Eau – D.S.P. – T.V.A. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour les communes de :

- Bosset ;
- Fraisse ;
- La Force ;
- Prignonrieux ;
- St Georges de Blancaneix ;
- St Pierre d'Eyraud.

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

Des explications complémentaires pourront être apportées sur ce budget en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Eau – D.S.P. – T.V.A. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « Eau – DSP » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 028

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2022 pour le budget annexe « Eau – D.S.P. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour la commune de Gardonne.

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

Des explications complémentaires pourront être apportées sur ce budget en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Eau – D.S.P. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Budget annexe « Assainissement » – Adoption du budget primitif 2022

D 2022 – 029

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2022 pour le budget annexe « Assainissement ».

Ce budget annexe unique retrace les opérations d'assainissement collectif pour l'ensemble des communes concernées par cette compétence (4 budgets annexes étaient ouverts en 2021).

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

Des explications complémentaires pourront être apportées sur ce budget en séance.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Assainissement » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Création d'un nouveau budget annexe pour la construction et l'exploitation d'un Centre événementiel

D 2022 – 030

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Sans surprise, vous le savez, il s'agit de créer un nouveau budget annexe pour la construction et l'exploitation de ce Centre événementiel, dont nous avons déjà parlé, vous connaissez parfaitement le sujet. Il s'agit tout simplement de sortir et d'avoir un budget à part, comme son nom l'indique, afin d'identifier la façon spécifique où toutes les opérations

financières et budgétaires seront portées, et de créer un nouveau budget annexe appelé Centre évènementiel, on n'a pas trouvé le nom, il faudra peut-être qu'on y arrive parce que ce n'est pas, j'espère, le nom à terme. Et il permettra aussi de l'assujettir à la TVA, ce qui est quand même important pour ce budget.

Je vais devoir vous faire voter, avant de passer la parole à Jean-Jacques.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **la majorité**.

Jean-Jacques va nous parler du contenu.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (38 communes – 64 000 habitants) a engagé depuis plusieurs mois une réflexion portant sur la création d'un centre évènementiel communautaire venant en remplacement de la salle Anatole France située sur la commune de Bergerac.

Ce projet, inscrit depuis 2018 dans le contrat « Cœur de Ville », a depuis fait l'objet de plusieurs délibérations du conseil communautaire. Son coût prévisionnel est de 11 332 500 € H.T.

L'objectif est de remplacer la salle A. France énergivore et inadaptée à l'accueil des habitants du territoire pour des événements courants, mais aussi de pouvoir accueillir des événements importants (congrès, foires et salons, spectacles, concerts, réunions publiques, expositions) qui échappent aujourd'hui à Bergerac et parfois à la Dordogne.

Par délibération n°2021-157 en date du 20 septembre 2021, le Conseil Communautaire a validé la procédure pour la construction du centre évènementiel en ayant recours à un marché global de performance.

Afin d'identifier de façon spécifique toutes les opérations financières et budgétaires afférentes à ce projet, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un nouveau budget rattaché appelé « Centre Evènementiel ».
- de l'assujettir à la T.V.A.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la création de ce budget rattaché dans les conditions prévues ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 62 voix pour et 3 contre.

Budget annexe « Centre évènementiel » – Budget primitif 2022 – Adoption

D 2022 – 031

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Je reprends la parole au point n° 4 concernant ce budget du Centre évènementiel. Ce projet est inscrit depuis 2018 dans le contrat Cœur de Ville et on a déjà pris plusieurs délibérations. Son coût prévisionnel est estimé à 11 332 000 € HT.

Afin de poursuivre cette démarche, on vous propose ce nouveau budget qui vient d'être ouvert et de l'assujettir à la TVA. Sur 2022, les dépenses seraient en section de fonctionnement à hauteur de 5 000 € et en investissement, 370 000 € sont prévus. En face, pour compenser ces dépenses, on a une avance sur les subventions attendues estimée à 280 000 € et le différentiel par un recours à l'emprunt à hauteur de 90 000 €. Voilà pour l'exercice 2022 sur ce budget annexe projeté.

M. le Président : Merci Jean-Jacques. Je dois vous informer que, dans le cadre des subventions, les services de l'Etat et de la Région ont souhaité qu'on inscrive ce projet Contrat de Plan Etat Région, vu l'importance des fonds demandés, pour qu'ils ne pèsent pas trop sur l'enveloppe DETR, puisque c'est vrai que ça faisait déjà 2 années sur lesquelles nous avons pas mal émarginé en subventions départementales, DSIL, les FNADT et DETR. L'idée, sur le million qui manque pour l'Etat et sur la part régionale, était d'inscrire, en accord avec la Préfète de Région, d'inscrire ce projet au Contrat de Plan Etat Région, que vous sachiez où on en est. Les choses sont bien plus sécurisées qu'elles ne l'étaient précédemment, mais on avait déjà un engagement des différents partenaires.

Sur ce budget annexe,

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Ce budget est destiné à retracer les opérations de construction du nouvel équipement, puis à terme les opérations d'exploitation du futur Centre Evènementiel en remplacement de la salle Anatole France à Bergerac.

Pour 2022, seules sont prévues à ce stade des opérations d'investissement à hauteur de 370 000 € H.T.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2022 du budget annexe « Centre Evènementiel » tel que présenté en annexe de la délibération.

Point n° 5, il s'agit de l'organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire et c'est Pascal Delteil...

M. Chapellet : Fred, Fred, Président, oui Fred, juste, avant de te rendre la parole, puisque c'est la dernière fois que j'ai la parole pour la soirée, je voudrais m'associer aux propos de Monsieur Frel, mais uniquement sur cette thématique. C'est d'apporter toute ma reconnaissance au service comptabilité pour le travail qu'ils font et je charge Laurent à transmettre ma reconnaissance à l'ensemble du service. Ce n'est pas que je dis que les autres services ne font rien, bien au contraire, tout le monde fait son travail, mais je côtoie le service comptabilité au quotidien et je peux vous dire que Laurent, c'est un chef d'orchestre entre le marteau et l'enclume, sollicité par une liste à la Prévert de l'ensemble des services et sollicité par les élus qui freinent des 4 fers. Donc Laurent, merci de jouer tous les instruments à la fois.

M. le Président : Oui, Pascal, tu as la parole.

DECISION :

Adopté par 62 voix pour et 3 contre.

Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

D 2022 – 032

RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Delteil : Il s'agit de l'organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire. L'ordonnance 2021-75 du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire, dans la fonction publique, prise sur le fondement de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique modifie les obligations des employeurs publics en matière de protection sociale complémentaire, en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire santé et prévoyance souscrite par leurs agents. En conséquence, les employeurs publics territoriaux devront participer obligatoirement, et à compter du 1^{er} janvier 2025, au financement à hauteur d'au moins 20 % des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir le risque de prévoyance, et à compter du 1^{er} janvier 2026 au financement d'au moins la moitié, c'est à dire 50 % des garanties de protection sociale complémentaire pour le risque santé souscrite par leurs agents. Dans ce cadre, l'article 4 de l'ordonnance du 17 février 2021 prévoit l'organisation d'un débat obligatoire au sein des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et leur établissement public portant sur les garanties accordées aux agents, en matière de protection sociale complémentaire. Depuis 2007, dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leur établissement ont la possibilité de participer financièrement au contrat souscrit par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident. La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé et en prévoyance. Le risque santé concerne le remboursement complémentaire en sus de l'assurance maladie de base, des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident. Les contrats prévoyance permettent notamment de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base, en cas d'absence de plus de 3 mois. Le contrat de prévoyance peut également prévoir les compléments de salaire en cas d'invalidité partielle ou totale et/ou un complément retraite du fait de la décote de la pension liée à l'invalidité et/ou à un capital décès. Pour les collectivités, la réforme de la protection sociale complémentaire, peut ainsi constituer une opportunité pour valoriser les politiques de gestion des ressources humaines, en prenant soin de la santé de leurs agents et en anticipant les risques liés à la santé. Les employeurs publics créent les conditions d'une dynamique positive du travail, qui va de pair avec la qualité du service rendu aux habitants du territoire. Pour les agents, il s'agit d'une aide non négligeable dans leur vie privée, qui peut développer le sentiment d'appartenance à la collectivité et renforcer l'engagement dans le travail. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collectivité a mis en place, pour les agents de celle-ci, la participation, pour un montant brut de 12 € par mois, à un contrat de protection complémentaire santé ou prévoyance avec un prestataire labellisé, c'est-à-dire référencé par des organismes accrédités. A ce jour, 75 %

des agents de la CAB en bénéficient. Jusqu'à présent facultative, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire devient donc obligatoire, selon le calendrier, comme je vous ai présenté tout à l'heure, dès le 1^{er} janvier 2025 pour la couverture risque prévoyance à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret en Conseil d'État ; aujourd'hui, nous ne le connaissons pas. Dès le 1^{er} janvier 2026, la couverture du risque santé à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence qui, lui aussi, sera fixé plus tard, par décret, en Conseil d'État. Un grand nombre de points restent à préciser à travers les prochains décrets d'application de l'ordonnance sur la protection sociale complémentaire. Le montant de référence sur lequel se baseront la participation obligatoire et son indice de révision, la portabilité des contrats en cas de mobilité, le public éligible, la situation des retraités des agents multi employeurs et la fiscalité applicable agents et employeurs. Pour la collectivité, il conviendra de s'interroger, à l'appui des futures précisions apportées par les décrets d'application, sur quelques thématiques, augmentations progressives du financement, afin d'atteindre les montants minimums obligatoires d'ici 2025-2026 ; la recherche d'un meilleur taux d'adhésion des agents, avec l'information aux agents et la participation, soit comme actuellement au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents, dès lors que ceci sera labellisé, soit au coût des contrats souscrits par les employeurs eux-mêmes, auprès de prestataires mutualistes, dans le cadre de conventions de participation signées, après une mise en concurrence, afin de sélectionner une offre répondant aux besoins propres de leurs agents. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à débattre et après, prendre acte du débat sur les garanties, en matière de protection sociale complémentaire.

M. le Président : Chers collègues. Madame Lehmann.

Mme Lehmann : Oui merci bonsoir, merci Monsieur le Président. Juste une remarque sur ce sujet qui est vraiment important, je pense, pour les agents de la collectivité, et qui leur permettra de trouver des garanties qui se rapprocheront du droit privé. Vous avez cité les avantages de cette complémentaire santé et de cette prévoyance sur la qualité de vie au travail des agents, Monsieur Delteil. Simplement une remarque sur le choix qui va être porté sur soit les contrats individuels, soit les contrats collectifs. A mon sens, ce serait plus intéressant pour les agents d'avoir des contrats collectifs, à partir du moment où le cahier des charges soit élaboré de manière concertée, pour vraiment répondre correctement à leurs besoins, et ça pourrait aussi améliorer leur adhésion à ce dispositif. Je crois d'ailleurs que les contrats individuels risquent de disparaître prochainement par décret. Mais en tout cas, à mon sens, un contrat collectif sera plus intéressant pour les agents. Je vous remercie.

M. Delteil : Oui, il est bien évident que pour l'instant nous n'avons pas les décrets, donc nous ne savons pas vers où nous allons et dans tous les cas, ce dossier-là sera traité en collaboration avec les organisations syndicales.

M. le Président : Très bien, merci. On n'avait pas attendu que le décret, enfin que le sujet vienne sur la table, puisque dans le cadre du dialogue social à la CAB, on a instauré ça depuis presque 3 ans maintenant. Evidemment, on continuera à discuter dans le cadre de tous les sujets qui concernent les salariés de la Communauté. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Il s'agit d'un débat, je ne sais pas s'il faut voter ou pas. On prend juste acte que le débat a eu lieu. Ça va tout le monde, on va passer au point suivant.

Point suivant n° 6, il s'agit de faire appel à l'EPF à nouveau, c'est Christian Bordenave qui rapporte ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, prise sur le fondement de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, modifie les obligations des employeurs publics en matière de protection sociale complémentaire, en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire « santé » et « prévoyance » souscrite par leurs agents.

En conséquence, les employeurs publics territoriaux devront participer obligatoirement :

- et, à compter du 1^{er} janvier 2025 au financement à hauteur d'au moins 20% des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir le risque prévoyance ;
- à compter du 1^{er} janvier 2026 au financement d'au moins la moitié (50%) des garanties de protection sociale complémentaire pour le risque santé, souscrites par leurs agents.

Dans ce cadre, l'article 4 de l'ordonnance du 17 février 2021 prévoit l'organisation d'un débat obligatoire au sein des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Depuis 2007, dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident.

La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé et en prévoyance. Le risque santé concerne le remboursement complémentaire en sus de l'assurance maladie de base, des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident. Les contrats prévoyance permettent notamment de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base en cas d'absence de plus de trois mois. Le contrat prévoyance peut également prévoir les compléments de salaire en cas d'invalidité partielle ou totale et/ou un complément retraite du fait de la décote de pension liée à l'invalidité et/ou un capital décès.

Pour les collectivités, la réforme de la protection sociale complémentaire peut ainsi constituer une opportunité pour valoriser les politiques de gestion des ressources humaines. En prenant soin de la santé de leurs agents et en anticipant les risques liés à la santé, les employeurs publics créent les conditions d'une dynamique positive du travail qui va de pair avec la qualité du service rendu aux habitants du territoire.

Pour les agents, il s'agit d'une aide non négligeable dans leur vie privée, qui peut développer le sentiment d'appartenance à la collectivité et renforcer l'engagement dans le travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collectivité a mis en place pour les agents la participation, pour un montant brut de 12 € par mois, à un contrat de protection complémentaire santé ou prévoyance avec un prestataire labellisé (c'est-à-dire référencé par des organismes accrédités). A ce jour, 75 % des agents de la CAB en bénéficient.

Jusqu'à présent facultative, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire devient donc obligatoire selon le calendrier suivant :

- dès le 1er janvier 2025, la couverture du risque « prévoyance » à hauteur d'au moins 20 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat ;
- dès le 1er janvier 2026, la couverture du risque « santé » à hauteur d'au moins 50 % d'un montant de référence qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat.

Un grand nombre de points restent à préciser à travers les prochains décrets d'application de l'ordonnance sur la protection sociale complémentaire :

- le montant de référence sur lequel se baseront la participation obligatoire et son indice de révision ;
- la portabilité des contrats en cas de mobilité ;
- le public éligible ;
- la situation des retraités et des agents multi-employeurs ;
- la fiscalité applicable (agents et employeurs).

Pour la collectivité, il conviendra de s'interroger, à l'appui des futures précisions apportées par les décrets d'application, sur quelques thématiques :

- augmentation progressive du financement afin d'atteindre les montants minimum obligatoires d'ici 2025 et 2026 ;
- recherche d'un meilleur taux d'adhésion des agents (information des agents, ...) ;
- participation :
 - o soit, comme actuellement, au coût des contrats individuels souscrits directement par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés ;
 - o soit au coût des contrats souscrits par les employeurs eux-mêmes auprès de prestataires mutualistes, dans le cadre de conventions de participation signée après une mise en concurrence afin de sélectionner une offre répondant aux besoins propres de leurs agents.Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au Centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte du débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire.

DECISION :

Les membres du conseil communautaire prennent acte du débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire.

Convention d'étude pour la réalisation d'un gisement foncier dans le centre bourg entre la commune de Sigoulès-et-Flaugeac, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

D 2022 – 033

RAPPORTEUR : Christian BORDENAVE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bordenave : Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Oui, il s'agit effectivement d'une convention pour la commune de Sigoulès, je l'avais d'ailleurs évoqué dans un des derniers dossiers de l'EPF au dernier Conseil Communautaire. La commune de Sigoulès-et-Flaugeac souhaite mener une politique foncière volontariste de redynamisation du centre ancien dans l'objectif de réaliser une opération destinée à la réhabilitation de logements anciens. Il y a eu un contact entre la commune de Sigoulès et l'Etablissement Public Foncier et ils ont convenu de modalités permettant d'assurer une phase d'études au sein du secteur d'intervention ci-après, c'est-à-dire le centre bourg ancien de Sigoulès-et-Flaugeac, où se manifeste la majeure partie de la vacance et des logements dégradés. La commune, par ailleurs, a missionné le CAUE pour réaliser un diagnostic et définir une stratégie globale de réaménagement et de réhabilitation du bourg. Parallèlement, la commune souhaite que l'EPF réalise une étude de jugement foncier, dans le centre ancien, pour faire un état des lieux de la vacance et sélectionner les sites stratégiques ou intéressants pour une opération de revitalisation. Cette étude pourra se faire en interne par l'EPF et conduire, en fonction des résultats, à une convention de projets. L'engagement financier de l'EPF, qui est proposé dans la convention ci-annexée, est de 15 000 € et la durée de la convention est au maximum de 18 mois. La Communauté d'Agglomération participera au suivi des études et appuiera l'EPF et la commune dans leur démarche ; elle sera conviée à chaque Comité Technique de pilotage, réunions de présentation ou de suivi des études.

Les membres du Conseil Communautaires sont invités à approuver la convention d'étude sur la commune de Sigoulès-et-Flaugeac et autoriser le Président à signer la convention. Je ne sais pas si Monsieur le Maire de Sigoulès-et-Flaugeac veut ajouter quelque chose, Jean-Louis Dessalles.

M. Dessalles : Oui, je crois que tout est dit dans le descriptif. Effectivement, Sigoulès va essayer de travailler sur son centre bourg, on fait appel aux compétences extérieures, que ce soit l'EPF dans un premier temps et le CAUE ensuite, pour voir, essayer de faire au mieux, mener au mieux cette réhabilitation et cette revitalisation du bourg.

M. le Président : Merci Jean-Louis. D'autres interventions ? Ce type de convention, dont on a l'habitude aujourd'hui et qui permet quand même d'avoir un soutien important dans le cadre des réflexions, mais plus éventuellement, si le besoin est, en termes de portage intermédiaire des projets.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

On va passer au point 7, lancement d'une procédure d'expropriation sur la Voie Verte, Monsieur Bonnamy.

DELIBERATION ET VOTE

La commune de Sigoulès-et-Flaugeac souhaite mener une politique foncière volontariste de redynamisation du centre ancien dans l'objectif de réaliser une opération de réhabilitation de logements anciens. Au regard de l'avancée de la réflexion et afin de limiter les risques

techniques et financiers pour les partenaires, la commune de Sigoulès-et-Flaugeac et l'Etablissement Public Foncier ont convenu des modalités permettant d'assurer une phase d'études au sein du secteur d'intervention ci-après :

- Centre bourg ancien de Sigoulès-et-Flaugeac où se manifeste la majeure partie de la vacance et des logements dégradés.

La commune a missionné le CAUE pour réaliser un diagnostic et définir une stratégie globale de réaménagement et de réhabilitation du bourg. Parallèlement, la commune souhaite que l'EPF réalise une étude de gisement foncier dans le centre ancien pour faire un état des lieux de la vacance et sélectionner les sites stratégiques ou intéressants pour une opération de revitalisation.

Cette étude pourra se faire en interne par l'EPF et conduire en fonction des résultats à une convention de projet.

L'engagement financier de l'EPF est de 15 000 € et la durée de la convention est de maximum 18 mois.

La communauté d'agglomération participera au suivi des études et appuiera l'EPF et la commune dans leurs démarches.

Elle sera conviée à chaque comité technique, de pilotage, réunion de présentation ou de suivi des études.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver la convention d'études sur la commune de Sigoulès-et-Flaugeac ;
- autoriser le Président à signer la convention.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Lancement d'une procédure d'expropriation globale sur les territoires des communes de Prignonieux, La Force, Saint-Pierre d'Eyraud et Le Fleix. Achèvement du tracé de la Véloroute Voie Verte V91

D 2022 – 034

RAPPORTEUR : Jean-Claude BONNAMY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Bonnamy : Bonsoir à tous, merci Monsieur le Président. La CAB s'est engagée, depuis 2017, dans l'aménagement de la VRVV, baptisée V91 au niveau national. Inscrite au schéma national et au schéma régional, la V91 est un projet à but touristique et de réappropriation des

rives de la Dordogne. Ce projet est subventionné à 80 % par l'Europe, la région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Dordogne. L'objectif est le suivant : poursuite du projet interrégional cyclotouristique, afin d'assurer une continuité cyclable de qualité et le développement de la mobilité douce ; dans le but d'augmenter les déplacements domicile-travail sans voiture et, point important, assurer l'égalité des chances à tous nos concitoyens de se déplacer sur le territoire, quel que soit leur sexe, l'âge, la condition sociale ou physique. Rappel de la situation présente. L'axe principal de la V91, lancée en septembre 2017, a permis la réalisation de 22,6 km entre Tuillères et le Cinquet à Prigonrieux, principalement en site propre. Une procédure d'expropriation est actuellement en phase d'enquête publique sur la partie bergeracoise, suite au refus d'emprise d'un propriétaire.

La demande de la présente délibération, il s'agit de réaliser l'achèvement du tracé de la V91 sur le territoire de la CAB. En cas de refus de propriétaire, il est nécessaire de disposer des outils fonciers permettant la cession forcée des emprises strictement nécessaires à la réalisation de la Voie Verte. Cette procédure d'expropriation portera sur le tracé aval, soit 16 km à aménager sur 4 communes : Prigonrieux 2,4 km ; La Force 2,3 ; Saint-Pierre-d'Eyraud 7,3 km ; Le Fleix 4 km. Il est joint en annexe, sur les 4 communes, tous les extraits de plan concernant le tracé de la V91, ainsi que la liste des parcelles susceptibles d'être concernées par le cheminement, il y en aura au total 243. Seules les emprises strictement nécessaires feront l'objet d'une acquisition forcée en cas de refus d'accord amiable. Sont également joints à en annexe, le tracé opérationnel en janvier 2022, le projet de tracé à l'aval de Bergerac, le projet de tracé sur et hors CAB. Il convient de rappeler que le tracé de la V91 est couvert par une série d'emplacements réservés pour préserver la continuité dudit tracé.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé, vu le CGCT, vu le CEUP, vu le CE, vu les statuts de la CAB, décide de, article unique, demander à Monsieur le Préfet de la Dordogne d'engager une procédure d'expropriation ; solliciter l'organisation de l'enquête préalable à la DUP ; solliciter l'accessibilité des parcelles ; autoriser le Président à prendre tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette cession forcée.

M. le Président : Merci Jean-Claude. C'est un dossier que vous connaissez bien, on s'est aperçu qu'il y avait quand même, apparemment, un certain nombre de secteurs où il pourrait y avoir blocage. On est déjà en train d'en résoudre un sur Bergerac, puisqu'il y a une procédure d'expropriation qui est déjà lancée, les choses sont en cours avec le commissaire enquêteur. Je m'en étais entretenu avec Monsieur le Préfet pour lui suggérer qu'on fasse ça sur l'ensemble du tracé, puisqu'il est connu maintenant depuis longtemps, très souvent jalonné, comme l'a rappelé Jean-Claude, d'emplacements réservés dans les documents d'urbanisme, et que c'est un projet qui est connu maintenant depuis de nombreuses années. On ne peut pas invoquer la surprise ou évidemment l'acharnement pour certains. L'idée, c'était de lancer une procédure qui prend en compte l'ensemble du tracé, puisqu'il est validé dans le cadre de la VC91, et qui est un itinéraire connu, reconnu au niveau de la Région, voire plus, puisqu'il est financé aussi par l'Europe de manière substantielle, et donc de voir si on ne pouvait pas faire une seule et même procédure sur l'ensemble du tracé, pour ne pas y revenir à chaque fois sur des secteurs bien déterminés. En sachant que le fait de le penser sur sa globalité, lui donne évidemment davantage de sens, de cohérence et de poids. Donc le Préfet a été d'accord avec cette présentation et il nous soutient dans cette idée de faire une seule et même procédure, quand on en aura besoin.

Y a-t-il des questions, des interventions ? Oui Monsieur Frel.

M. Frel : Oui, juste une question. Sait-on si, notamment vers la Gironde, le travail de connexion se fera à plus ou moins brève échéance ? Et notamment pour aller rejoindre le plus possible les itinéraires qui circulent, je pense notamment à la fameuse Vélodyssée le long de l'Atlantique ?

M. le Président : C'est une réelle difficulté et interrogation, puisque nos amis de la Gironde ne se sont pas encore mis d'accord sur le fait de savoir si ça passe rive droite ou rive gauche, en sachant qu'il y a aussi une Communauté qui est dans la continuité, la communauté de Monteil, Montravel et Gurson qui, elle souhaite évidemment que ce soit rive droite. Donc on est sur des problématiques frontalières, renforcées d'autant plus que la maîtrise d'ouvrage est portée par le Département et non pas par les collectivités en Gironde, ce qui ne simplifie pas les choses. Je déplore qu'on avance vraiment très peu sur cette continuité, qui est un véritable problème, parce que c'est une nécessité de pouvoir créer des itinéraires, je crois que l'itinéraire est considéré comme un véritable itinéraire touristique dès lors qu'il avoisine les 50 km minimums, mais on n'y est pas. Même si on va jusqu'à Moissac, on est un peu coincé et c'est vrai que ça manque de rayonnement et de continuité pour aller plus loin. Je comprends tout à fait votre question et c'est un sujet qui nous préoccupe, voilà Monsieur Frel.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

On va passer au point n° 8, il s'agit d'une convention pour anticiper les inondations sur la Communauté voisine et c'est Marc Léturgie qui rapporte ce dossier.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'est engagée, depuis 2017, dans l'aménagement de la Véloroute Voie Verte de la Vallée de la Dordogne, la V91, sur son territoire. Inscrite au Schéma National de Véloroutes Voies Vertes et au Schéma Régional, la V91 est initialement un projet à but touristique et à réappropriation des rives de la Dordogne, cette dernière étant l'une des dernières rivières non accessibles aux cyclotouristes.

À ce titre, il est rappelé que ce projet est subventionné à 80 % par l'Europe, *via* le Feder, l'État (DETR 2017, 2018 et DSIL 2021), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne.

Les objectifs du projet de V91 sont les suivants :

- Poursuite du **projet interrégional cyclotouristique** de Véloroute Voie Verte V91 commencé en 2017 sur le territoire de la CAB aux fins, notamment, de mettre en valeur les rives de la Dordogne,
- Connexion de plusieurs sites propres afin d'assurer une **continuité cyclable de qualité**,
- **Développement de mobilité douce** permettant aux habitants du territoire une alternative aux véhicules thermiques,
- Augmenter les **déplacements domicile-travail sans voiture** : à pied ou à vélo,
- **Égalité des chances** : la voie verte permet à tous, quel que soit le sexe, l'âge et la condition sociale ou physique de se déplacer sur le territoire.

I. Rappel de la situation présente

Le projet d'aménagement de l'axe principal de la Véloroute Voie Verte V91 lancé en septembre 2017 a permis la réalisation de 22,6 km de voie verte entre Tuilières à Mouleydier et l'allée du Cinquet à Prigonrieux, principalement en site propre,

Sur la partie bergeracoise il manque une acquisition foncière (80 ml) aux fins d'assurer la continuité du tracé.

Eu égard à l'échec d'un accord amiable avec le propriétaire qui refuse la moindre emprise sur ses parcelles, la CAB a demandé par délibération du 22 février 2021 au Préfet de la Dordogne le lancement d'une procédure d'expropriation actuellement en phase d'enquête publique.

II. La demande de la présente délibération.

Il s'agit de réaliser l'achèvement du tracé de l'ensemble de la véloroute voie verte V91 sur le territoire de la CAB.

À cette fin, en cas de refus de propriétaires de parcelles de céder la moindre emprise de leur terrain situé le long du tracé de la véloroute voie verte V91, il est nécessaire de disposer des outils fonciers permettant -, moyennant une juste et préalable indemnité - la cession forcée des emprises strictement nécessaires à la réalisation de la véloroute voie verte V91.

La mise en œuvre de cette procédure d'expropriation portera sur le tracé restant à l'aval : 16 km à aménager sur 4 communes, à savoir :

- Prigonrieux : 2,4 km,
- La Force : 2,3 km,
- Saint-Pierre d'Eyraud : 7,3 km,
- Le Fleix : 4 km.

Il est joint en **annexe** :

- Commune de **Prigonrieux** : Tracé V91 : extrait plan cadastral, extrait cadastre amont, médian et aval, extrait cadastre photo amont, médian et aval,
- Commune de **La Force** : Tracé V91 : extrait plan de situation, extrait cadastre amont et aval, extrait cadastre photo amont et aval,
- Commune de **Saint-Pierre d'Eyraud** : Tracé V91 : extrait plan de situation, extrait cadastre 1 Amont, 2, 3 et 4, extrait cadastre photo 1 amont, 2, 3 et 4 aval,
- Commune **Le Fleix** : Tracé V91 : extrait plan de situation, extrait cadastre 1 amont, 2, 3; 4 aval, extrait cadastre photo 1 amont, 2, 3 et 4 aval.

Ainsi que, pour chacune des communes précitées, la liste des parcelles susceptibles d'être concernées par le cheminement du tracé de V91 (voir annexe) dont seules les emprises strictement nécessaires feront l'objet d'une acquisition forcée en cas de refus d'accord amiable de la part des propriétaires.

Est également joint en **annexe** :

- le tracé V91 opérationnel en janvier 2022 et la V91 en projet, objet de la présente délibération,
- le projet de tracé de la V91 à l'aval de Bergerac,
- le projet de tracé sur la CAB et hors CAB.

Enfin, il convient de rappeler que l'ensemble du tracé de véloroute la voie verte V91 est couvert par une série d'emplacements réservés ayant pour seul objet de préserver le cheminement et la continuité dudit tracé.

C'est dans ces conditions que les membres du conseil communautaire sont appelés à :

- Demander à M. le Préfet de la Dordogne d'engager une procédure d'expropriation en vue de permettre la réalisation complète du tracé de la véloroute voie verte V91,
- Solliciter l'organisation de l'enquête préalable à la DUP relative à l'ensemble du projet,
- Solliciter la cessibilité de parcelles par grands tronçons après enquêtes parcellaires successives,
- Autoriser le Président à prendre tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette cession forcée.

DÉCISION :

Le Conseil Communautaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BONNAMY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB).

DÉCIDE DE :

Article Unique

- Demander à M. le Préfet de la Dordogne d'engager une procédure d'expropriation en vue de permettre la réalisation complète du tracé de la véloroute voie verte V91,
- Solliciter l'organisation de l'enquête préalable à la DUP relative à l'ensemble du projet tel que décrit ci-dessus et en annexe,
- Solliciter la cessibilité de parcelles par grands tronçons après enquêtes parcellaires successives,
- Autoriser le Président à prendre tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette cession forcée.

Adopté par 65 voix pour.

Convention pour la mise en place de systèmes d'anticipation et d'alerte des inondations sur le territoire de la Communauté de Communes Bastide-Dordogne-Périgord

D 2022 – 035

RAPPORTEUR : Marc LETURGIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Léturgie : Merci Monsieur le Président. Oui, il s'agit d'une convention pour la mise en place de systèmes d'anticipation et d'alerte des inondations sur le territoire de la Communauté de Communes de Bastide-Dordogne-Périgord.

La Communauté d'Agglo Bergeracoise et la Communauté de Communes Bastide-Dordogne-Périgord travaillent en étroite collaboration sur les questions de Gestion des Milieux Aquatiques

et les Inondations. En effet, la compétence GEMAPI ayant été confiée aux EPCI en 2018, les deux structures ont décidé de travailler ensemble sur plusieurs bassins versants, dont ceux de la Couze, du Couzeau, de la Luire et du Caudeau. Ainsi, le service GEMAPI de la CAB, suite à une convention cadre signée le 18 septembre 2019, travaille sur la compétence sur une partie du territoire de la CCBDP. Aujourd'hui, la CCBDP est désireuse de se doter de systèmes d'anticipation et d'alerte des inondations sur son territoire, mais effectivement doit bien passer par la CAB pour réaliser cette prestation qui a été expertisée par le service GEMAPI. Cette prestation est souhaitée par la CCBDP et sera bien sûr intégralement remboursée, autant en investissement, qu'en fonctionnement et en service après-vente par l'EPCI. La convention prévoit que la CAB soit le coordonnateur de la mise en concurrence, de l'attribution, et avance les dépenses inhérentes à cette opération, qui seront intégralement remboursées par la Communauté de Communes Bastide-Dordogne-Périgord.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'autoriser le Président à signer la convention, qui était jointe en annexe sur le mail que vous avez reçu, et toutes les pièces relatives à la mission de la mise en place de systèmes d'anticipation et d'alerte des inondations sur le territoire de la CCBDP évidemment.

En complément, simplement, c'est l'illustration, effectivement, je le disais en début, c'est l'illustration de la signature de ce type de convention cadre, avec d'autres EPCI également et là, on arrive à un point où il y a un chantier à réaliser, il y a un test à faire, parce que vous avez tous entendu parlé des inondations qui ont sévi dans la Région et dans la Dordogne en particulier ; et on va avancer ensemble, c'est le signe d'une bonne concertation, d'un travail solidaire et cohérent. J'espère que, à l'avenir, nous pourrions être amenés à développer ce genre de convention pour permettre à chacun de se protéger au mieux et surtout de protéger les biens et les personnes.

M. le Président : Merci Marc. Je partage complètement et d'autant plus que j'avais a priori donné mon aval sur le fait de déployer des systèmes similaires sur notre territoire. Mais on a besoin d'avoir encore quelques retours d'expérience, l'occasion nous en est donnée, pour voir si les dispositifs sont bien adaptés à notre réseau sur la CAB et on pourra le mesurer dans quelques mois, le plus tard possible d'ailleurs ce serait bien, qu'il n'y ait pas trop d'inondations. Je profite d'être sur ce sujet pour revenir un instant sur ce qu'on a dit sur la GEMAPI tout à l'heure, vous avez peut-être trouvé qu'il y avait quand même un effort très particulier qui est fait sur les études, par la catégorie travaux, parce qu'il s'agit malgré tout des travaux, mais ce sont des montants importants qui sont consacrés à ces études et on ne peut pas avoir de subvention sur la réalisation de travaux physiques sur le terrain, si les études n'ont pas été validées par l'agence de l'eau et qu'on obtienne ce qu'on appelle une Déclaration d'Intérêt Général, parce qu'on fait des travaux chez des privés et il faut que ces étapes préalables aient eu lieu. C'est vrai qu'on n'est pas toujours...

M. Léturgie : On n'est pas aussi réactifs que pourrait l'attendre le citoyen ou nos concitoyens, mais c'est indispensable si on veut pouvoir avancer, vu l'état dans lequel étaient nos cours d'eaux et dans la situation dans laquelle on les a trouvés.

M. le Président : Voilà, j'insiste bien sur le fait qu'on ne peut pas intervenir chez les tiers sans ce label de Déclaration d'Intérêt Général.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Point suivant, il s'agit de céder un terrain à Périgord Habitat en vue de la création de logements sociaux, Fatiha tu as la parole.

DELIBERATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (CCBDP) travaillent en étroite collaboration sur les questions de gestion des milieux aquatiques et les inondations.

En effet, la compétence GEMAPI ayant été confiée aux EPCI en 2018, les deux structures ont décidé de travailler ensemble sur plusieurs bassins versants dont ceux de la Couze, du Couzeau, de la Louyre, du Caudeau .

Ainsi, le service GEMAPI de la CAB suite à une convention signée le 18 septembre 2019, travaille sur la compétence sur une partie du territoire de CCBDP.

La CCBDP désireuse de se doter de systèmes d'anticipation et d'alerte des inondations sur son territoire, doit passer par la CAB pour réaliser cette prestation qui sera expertisée par le service Gemapi. Cette prestation souhaitée par la CCBDP sera remboursée (investissement et fonctionnement/SAV) par l'EPCI.

La convention prévoit que la CAB soit le coordonnateur de la mise en concurrence, de l'attribution et avance les dépenses inhérentes à cette opération qui seront intégralement remboursées par la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (CCBDP).

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à autoriser le Président à signer la convention et toutes les pièces relatives à la mission de la mise en place de systèmes d'anticipation et d'alerte des inondations sur le territoire de la communauté de communes Bastide-Dordogne-Périgord.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Cession d'un terrain intercommunal à Périgord Habitat en vue de la création de logements sociaux

D 2022 – 036

RAPPORTEUR : Fatiha BANCAL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Bancal : Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les élus, bonsoir. Effectivement, ce soir une proposition de délibération qui vous a été énoncée concerne un terrain qui est situé sur la commune de Saint-Pierre-d'Eyraud, route du Sablier. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise propose de céder à Périgord Habitat ce lieu, dans un objectif de construction de 7 à 9 pavillons, dont un minimum dans un objectif de sédentarisation, accompagné par nos services, de personnes issues de la communauté des gens du voyage. En effet, ces constructions sont à visée de publics à revenus modestes en lien avec les orientations d'aménagement, le Plan Local d'urbanisation intercommunal Habitat Déplacement et pour finir, le Schéma Départemental d'accueil et habitat des gens du voyage.

Afin de rédiger l'acte de vente, nous proposons de faire appel à l'office notarial situé sur la commune de La Force.

Il vous est donc proposé ce soir d'autoriser le Président à signer l'acte de vente correspondant aux conditions énoncés ci-dessus ; désigner l'étude notariale de La Force pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci Fatiha. Il s'agit d'une unité foncière que la CAB avait récupérée lors de la fusion et la constitution de la Communauté d'Agglomération, puisque la CCDEL n'avait pas les mêmes compétences que nous, et tout à fait légitimement, pour conserver l'esprit, nous vous proposons de rétrocéder ces terrains.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

On va passer au point suivant, c'est Serge Pradier sur la mise en place du pass culturel.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément aux Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi-HD ainsi qu'au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise envisage de céder à l'Office Public Départemental Périgord Habitat un terrain, situé Route du Sablier à Saint Pierre d'Eyraud, en vue de la réalisation de logements sociaux individuels et d'habitats adaptés.

Ce projet, encouragé par la commune et la CAB, sera porté par Périgord Habitat qui envisage la construction de 7 à 9 pavillons, dont a minima un logement adapté à destination des gens du voyage en voie de sédentarisation.

Cette parcelle cadastrée ZR 69 d'une surface de 4 240 m² environ sera cédée à Périgord Habitat, ou tout ayant droit qui se substituerait, à titre gratuit afin d'encourager la production de logements sociaux sur le territoire.

Le Service des Domaines a estimé ce terrain à 19,50 € le m².

Il est proposé de désigner l'étude notariale de La Force, pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- autoriser le Président à signer l'acte de vente correspondant aux conditions énoncées ci-dessus ;
- désigner l'étude notariale de La Force, pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

D 2022 – 037

RAPPORTEUR : Serge PRADIER

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Pradier : Oui, merci Président, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Il s'agit d'une reprise de la délibération qui a été adoptée le 16 décembre 2021, c'est-à-dire il y a quelques mois. Cette délibération, il s'agit d'améliorer sur deux points : prendre en compte une remarque des finances publiques et d'autre part, prendre aussi en compte une remarque qu'avait fait en son temps Monsieur Frel, à propos des publics âgés de 15 à 17 ans.

Il est proposé de modifier cette délibération, en tenant compte que le pass est conditionné selon les dispositions du décret 2021-628 du 20 mai 2021, relatif au pass culture et à son arrêté d'application du même jour. Les finances publiques nous ont fait remarquer que la collectivité devait être prête à prendre en charge une partie de la valeur du bien culturel au-delà des 20 000 € de recettes prévues dans ce décret. D'autre part, ce pass culture est ouvert :

- 1) aux établissements scolaires publics et privés sous contrat ;
- 2) aux personnes âgées de 18 ans au moment de l'activation de leur compte personnel numérique, de nationalité française ou résident sur le territoire national. Le montant de ce pass est de 300 €, valable pendant deux ans ;
- 3) et c'est là, un point que nous ajoutons, aux scolaires âgés de 15 à 17 ans, au moment de l'activation de leur compte personnel. Le montant est prévu comme suit : une part collective dédiée au financement d'activité de l'éducation artistique et culturelle effectuée en groupe et encadrée par des professeurs, 25 € par élève de 4^{ème} et de 3^{ème}, 30 € par élève de CAP et de seconde, 20 € par élève de 1^{ère} et de terminale. Chaque jeune possède une part individuelle versée, pour leur permettre de financer des activités, sorties ou achats de matériels ou bien numériques de leur choix, 20 € pour les 15 ans, 30 € pour les 16 e 17 ans.

Nous proposons que la CAB accepte le pass culture pour l'ensemble de la saison culturelle 2021-2022 et, dans le cadre de ce pass, il s'agira de prendre en compte le tarif réduit des spectacles de la saison culturelle en cours. Nous sommes invités à mettre en place ce pass culturel pour la programmation culturelle 2021-2022.

M. le Président : Merci Serge. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Avant de passer la parole à M. Frel pour une motion de soutien, je vais demander à.... Thierry, tu voulais rajouter quelque chose ?

M. Auroy-Peytou : Oui, je viens d'avoir les chiffres exacts là, sur les deux dernières semaines Monsieur Frel, j'ai demandé aux services, vous voyez, même à 20 heures ils travaillent encore, je remercie Monsieur SIMIONATI qui vient de me donner les derniers chiffres. Il y a eu 1 300 passagers par semaine sur les 2 semaines de vacances, 1 300. Sur la semaine précédente, les vacances scolaires, il y a eu un pic de 1 813 passagers. Sur le Bi'bus, qui n'existe que le mercredi matin et le samedi matin pour amener du Nord vers la Cathédrale Notre-Dame et du Tounet vers la Cathédrale Notre-Dame pour le marché, c'est une moyenne de 70 passagers sur ces deux lignes, le mercredi et le samedi. Je ferai, lors du prochain Conseil Communautaire, un point et un comparatif avant, quand il y avait les 3 lignes et le TAD, et aujourd'hui. Et je ne parle pas de la ligne A de la Cavaille à la gare, qui a un chiffre exponentiel, puisqu'on voit surtout un pic sur les fins de soirée et le mercredi avec les transports de scolaires

allant vers le centre-ville. Je rappelle aussi que nous avons reçu, courant décembre, les clubs sportifs de Bergerac pour étudier un point d'arrêt à proximité, d'ailleurs ça va vous intéresser, du lycée Maine de Biran, nous allons faire une boucle qui reprendra par Jean Moulin et qui reviendra rue Clairat et desservir en bas de la sous-préfecture pour revenir dans le circuit actuel, pour permettre aux jeunes de partir vers Picquecailloux pour les entraînements, à savoir rugby et le foot. Voilà ce que je voulais apporter comme précision.

M. le Président : Merci Thierry.

Monsieur Frel, vous avez la parole pour la motion, si vous le voulez bien.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération n°2021-229 du 16 décembre 2021 le Conseil Communautaire a adopté la mise en place du « Pass Culture » pour la programmation culturelle 2021-2022 centre culturel Michel Manet et Espace François Mitterrand.

Il est proposé de la modifier et de l'élargir comme suit :

Le Pass est conditionné selon les dispositions du décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « Pass Culture » et son arrêté d'application du même jour (à savoir : à son ouverture, chaque compte personnel numérique est crédité par la structure chargée de la mise en œuvre du « Pass Culture »).

La collectivité est prête à prendre en charge une partie de la valeur du bien culturel au-delà des 20 000 € de recettes prévues dans le décret.

Ce « Pass Culture » est ouvert :

1. Aux établissements scolaires publics et privés sous contrat
2. Aux personnes âgées de dix-huit ans au moment de l'activation de leur compte personnel numérique, de nationalité française ou résidant sur le territoire national. Le montant de ce Pass est de 300 €, valable pendant deux ans.
3. Aux scolaires âgés de quinze à dix-sept ans au moment de l'activation de leur compte personnel, le montant est prévu comme suit :

La part collective dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs.

- 25 € par élève de 4e et 3e
- 30 € par élève de CAP et de seconde
- 20 € par élève de première et terminale

La part individuelle versée à chaque élève pour leur permettre de financer des activités, sorties ou achats de matériel ou biens numériques de leur choix.

- 20 € pour les 15 ans
- 30 € pour les 16 et 17 ans

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise accepte le Pass Culture pour l'ensemble de sa saison culturelle 2021 – 2022.

Dans le cadre de ce pass, il s'agira de prendre en compte le tarif réduit des spectacles de la saison culturelle en cours.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à mettre en place le pass culturel pour la programmation culturelle 2021-2022.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Motion de soutien et de solidarité avec le peuple Ukrainien

D 2022 – 038

RAPPORTEUR : Lionel FREL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Frel : Oui, merci Monsieur le Président, chers collègues. Avant de vous donner lecture de cette motion, je voudrais juste rajouter quelques mots pour vous montrer dans quel esprit elle a été travaillée. Je vous remercie tout d'abord d'avoir accepté d'ajouter cette motion à un ordre du jour déjà chargé. Je tiens à préciser que celle-ci, cette motion de solidarité et de soutien avec le peuple Ukrainien a été travaillée par plusieurs élus et notamment par notre Président. Ces heures noires que connaissent aujourd'hui les Ukrainiens font écho au cœur des Périgourdiens. Nos plus anciens se rappellent ce que veut dire un pays bombardé, envahi, ce que veut dire résister, mais aussi accueillir et protéger des réfugiés. Notre pays a connu ces moments noirs. Depuis que cette motion a été proposée aux membres de la CAB, nous avons échangé entre nous, plusieurs d'entre vous se sont prononcés pour l'adopter, certains veulent marquer concrètement notre solidarité individuelle et collective. Ce sont déjà des élus qui proposent d'accueillir chez eux des réfugiés, d'autres qui proposent que notre CAB réfléchisse à un fonds de solidarité. En adoptant ce soir cette motion, nous montrons combien le Bergeracois, les Bergeracois sont attachés aux valeurs de démocratie, d'accueil et d'hospitalité.

Je vous donne lecture de la motion : « Ce jeudi 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive militaire d'envergure pour envahir l'Ukraine, entraînant des pertes civiles et militaires, ainsi que l'exode de dizaines de milliers de réfugiés, notamment des femmes et des enfants. Cette agression de la Russie, non provoquée par l'Ukraine, pays démocratique indépendant constitue une violation flagrante du droit international. Nous condamnons vivement cette invasion car elle met en péril la souveraineté de l'Ukraine et porte atteinte à la paix et à la stabilité de l'Europe qui perdure depuis plus de 75 ans. Des sanctions fortes s'imposent, ainsi qu'un soutien au peuple Ukrainien. A ce titre, nous affirmons la solidarité pleine et entière de la CAB au peuple Ukrainien. Elle se tient à ses côtés dans l'épreuve qu'il traverse. La CAB et ses communes membres lui accorderont l'aide nécessaire au respect des valeurs de liberté, de fraternité. »

Il est donc proposé que les membres du Conseil Communautaire adoptent cette motion de soutien et de solidarité avec le peuple Ukrainien.

M. le Président : Y a-t-il d'autres prises de parole à ce sujet ? Je crois que notre collègue a bien résumé l'état d'esprit collectif dans lequel nous nous trouvons, je sais que ce soir le Gouvernement va présenter une motion au Parlement européen. Je pense qu'il était un peu prématuré d'aller plus loin dans la précision de ce que nous pourrions faire et manifestement,

dans les jours prochains, on verra un petit peu comment les choses s'organisent et de quelle manière on pourra se proposer d'aller accompagner concrètement ce soutien pour nos amis Ukrainiens qui ne sont pas si loin. Je voudrais juste saluer le courage dont fait preuve le Président de la République Ukrainienne, parce que d'abord un peu décrié ou stigmatisé dans le début de son élection, il fait montre d'un courage et d'une abnégation exemplaire, il aurait pu s'enfuir, il aurait pu renoncer, il aurait pu faire plein de choses et en fait, il tient la baraque comme on dit ici et je trouve que c'est exemplaire ce comportement. Les Européens, les pays européens qui entourent l'Ukraine, ne peuvent que le soutenir et surtout pas faire preuve de lâcheté comme on a connu dans certaines heures sombres de l'Histoire, il est important qu'on puisse faire front par rapport à cette situation.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Je vous remercie. Si vous n'avez pas d'autres questions, si Madame Lehmann pardon, vous aviez demandé la parole, excusez-moi.

Mme Lehmann : Oui merci, simplement une petite information à partager avec vous ce soir. C'était pour la semaine prochaine, le 8 mars, on célèbre la Journée Internationale des Droits des Femmes. Pourquoi on continue à célébrer cette journée depuis une centaine d'années qu'on la célèbre, parce que les inégalités, les discriminations persistent dans l'accès aux droits par exemple, les pratiques sportives, dans le monde du travail, dans la culture. La ville de Bergerac a décidé de porter toute une semaine d'animations à travers les concerts municipaux, Madame Weinberg, Isus et moi-même, avec tous les acteurs bergeracois investis sur ces thématiques. Je vous invite à consulter la programmation sur le site de la Mairie de Bergerac, parce qu'on aura vraiment une programmation qui est très très riche sur le plan déjà culturel, puisque la culture est quand même un vecteur fort avec de la musique, de la photo, de la poésie, du cinéma, des spectacles, il y a des ateliers à destination des écoles, des centres sociaux, de la jeunesse, des adolescents et aussi du grand public avec des ateliers de sensibilisation et d'échanges. On aura aussi des animations autour du sport et sur l'information et l'accès aux droits. Ça me fera plaisir de vous voir pour cette semaine-là. Je vous remercie.

M. le Président : Merci Hélène. Ecoutez, il me reste.... Ah Madame Bayle.

Mme Bayle : Oui excusez-moi, je vous pose une question pour savoir pourquoi l'Aqualud était fermé pendant les vacances ? Parce que moi, j'ai eu beaucoup d'appels téléphoniques et je n'ai pas su répondre. Alors, est-ce qu'on nettoyait la piscine ? Est-ce qu'il y avait un manque de personnel ? Parce que franchement, pendant les vacances, que ce soit fermé, je trouve que c'est un peu juste, franchement.

M. le Président : Je pense qu'il s'agit de l'à sec du bassin.

Mme Joseph : C'est pour la vidange et la dernière qu'elle a eu lieu, c'était en février l'année dernière et on doit faire une vidange une fois par an. D'habitude, ça a lieu à Noël, on a vu que ce n'était pas super comme date, la prochaine vidange on la fera pendant les vacances de Noël, parce qu'il y a moins de demandes, pour que ce soit ouvert pendant les vacances de février. On fera attention la prochaine fois, mais c'est vrai que c'est... Pourquoi c'est obligatoirement pendant les vacances ? Parce que, quand ce n'est pas en vacances scolaire, on reçoit les écoles, on reçoit beaucoup d'écoles, tous les cours d'aquagym ont lieu hors vacances scolaires, donc il y a beaucoup plus de personnes impactées si on fait la vidange hors vacances scolaires.

Mme Bayle : D'accord, merci.

M. le Président : D'autres interventions ? Bonne soirée.

DELIBERATION ET VOTE

Ce jeudi 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive militaire d'envergure pour envahir l'Ukraine, entraînant des pertes civiles et militaires ainsi que l'exode de dizaines de milliers de réfugiés, majoritairement des femmes et des enfants.

Cette agression de la Russie non provoquée par l'Ukraine, pays démocratique et indépendant, constitue une violation flagrante du droit international.

Nous condamnons vivement cette invasion car elle met en péril la souveraineté de l'Ukraine et porte atteinte à la paix et à la stabilité de l'Europe qui perdure depuis plus de 75 ans. Des sanctions fortes s'imposent ainsi qu'un soutien au peuple ukrainien.

À ce titre, nous affirmons la solidarité pleine et entière de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au peuple ukrainien. Elle se tient à ses côtés dans l'épreuve qu'il traverse. La CAB et ses communes membres lui accorderont l'aide nécessaire au respect des valeurs de liberté et de fraternité.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter cette motion de soutien et de solidarité avec le peuple ukrainien.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

DECISIONS DU PRESIDENT PRESENTEES POUR INFORMATION

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L2021-078	Signature d'une convention avec le Département de la Dordogne pour la réalisation d'un diagnostic archéologique sur la ZAE Les Galinoux à Creysse
L2021-092	Convention de mise à disposition temporaire de locaux à l'Escat à titre gratuit avec la Société WA Conception pour une durée de 6 mois
L2021-098	Tarifs généraux des services pour l'année 2022
L2021-102	Convention de mise à disposition temporaire d'un local à titre gratuit avec l'atelier des maraichers - site de l'Escat commune de Bergerac
L2021-103	Conclusion d'un bail commercial avec l'atelier des maraichers – site de l'Escat commune de Bergerac
L2021-113	Transfert de trésorerie du budget principal vers un budget annexe

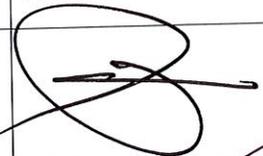
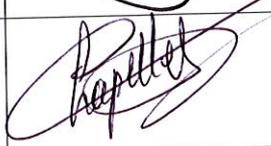
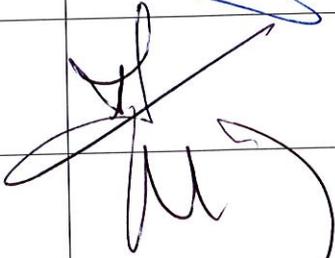
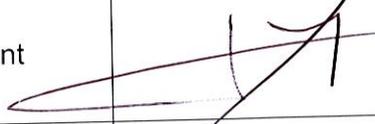
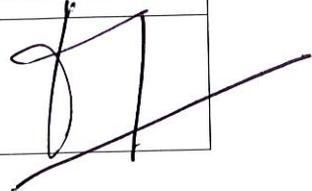
L2022-004	Demande de subventions auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et de l'Europe pour le financement du poste de chargée de mission thématique « démarche alimentaire du Grand Bergeracois 2022 » dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois
L2022-005	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour le financement du poste de chef de projet territorial 2022 dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois
L2022-006	Demande de subventions auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine , de l'Europe au titre du programme LEADER, du Conseil départemental de la Dordogne pour le financement de l'animation et fonctionnement du GAL 2022
L2022-007	Convention de mise à disposition temporaire d'un local avec Madame FATH à titre gratuit du 11 janvier au 28 février 2022
L2022-008	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour le financement d'une chargée de mission thématique « les droits culturels comme leviers de développement et marqueurs de territoire » dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois
L2022-009	Conclusion d'un marché de prestations de services pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre sur le programme d'assainissement collectif, avec la société Advice Ingénierie, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois .
L2022-012	Conclusion d'un marché pour l'extension d'un bâtiment industriel sur la ZA Les Galinoux à Creysse - Fourniture et mise en œuvre d'un bâtiment léger. Lot 1 : Construction d'un bâtiment léger : SPACIOTEMPO – PA Les Hauts du Val de Nièvre 80420 FLIXECOURT pour un montant HT de 128 000 € soit 153 600 € TTC Lot 2 : Plateforme, génie civil et VRD : SAS Entreprise Guy – ZA La Séguinie 24480 LE BUISSON DE CADOUIN pour un montant HT : 125 046,71 € soit 150 053,05 € TTC
L2022-014	Conclusion d'un marché Assurance Dommages-Ouvrage / Constructeur non Réalisateur pour la réalisation d'une plateforme, légumerie et atelier de valorisation multi espèces : Assurances PILLIOT / AMLIN, pour un montant HT : 20 013,75 € soit 21 814,43 € TTC
L2022-015	Demande de subvention au titre de la DETR pour le financement des travaux d'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Creysse
L2022-016	Demande de subvention au titre de la DETR pour le financement des travaux d'extension d'un bâtiment industriel à Creysse
L2022-017	Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'extension du restaurant du multiple rural à Queyssac

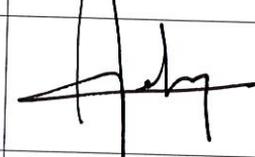
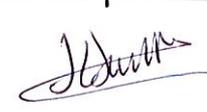
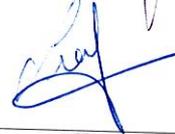
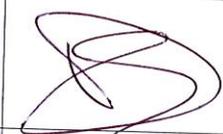
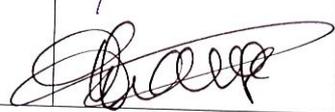
ORDRE DU JOUR MODIFIE

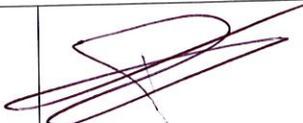
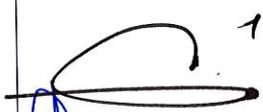
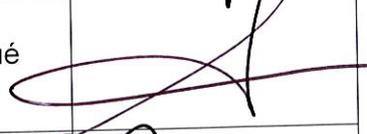
PROCES-VERBAL	
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 janvier 2022
ORDRE DU JOUR	
	Adoption de l'ordre du jour
POUR DELIBERATION	
1	Affectation provisoire du résultat 2021
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2022
3	Création d'un nouveau budget annexe pour la construction et l'exploitation d'un centre évènementiel
4	Budget annexe « centre évènementiel » - Adoption du Budget primitif 2022
5	Organisation d'un débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire
6	Convention d'études pour la réalisation d'un gisement foncier dans le centre bourg entre la commune de Sigoulès-et-Flaugeac, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine
7	Lancement d'une procédure d'expropriation globale sur les territoires des communes de Prigonrieux, La Force, Saint-Pierre d'Eyraud et le Fleix - achèvement du tracé de la Véloroute Voie Verte v91
8	Convention pour la mise en place de systèmes d'anticipation et d'alerte des inondations sur le territoire de la Communauté de Communes Bastide-Dordogne-Périgord
9	Cession d'un terrain intercommunal à Périgord Habitat en vue de la création de logements sociaux
10	Mise en place du pass culture pour la programmation culturelle 2021-2022 - centre culturel Michel Manet et espace François Mitterrand – Modification
11	POUR INFORMATION
	Décisions
12	Motion de soutien et de solidarité avec le peuple ukrainien.

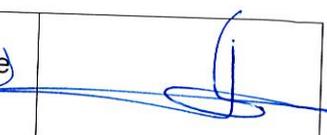
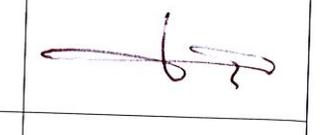
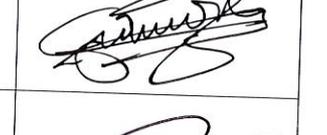
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20h00.

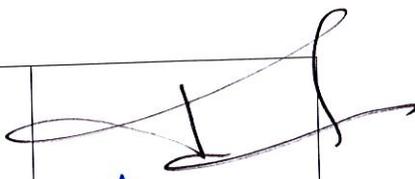
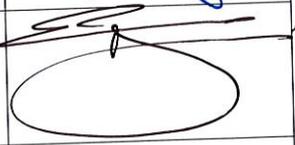
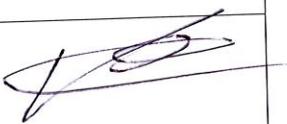
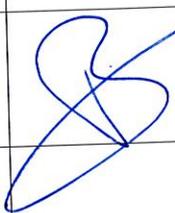
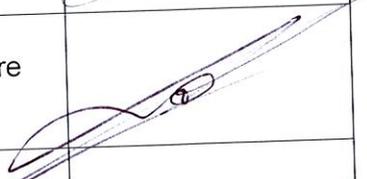
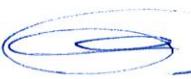
DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
PRIOLEAUD	Jonathan	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
DUPUY	Olivier	3 ^{ème} Vice-président	
AUROY-PEYTOU	Thierry	4 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	5 ^{ème} Vice-président	
CASTANG	Alain	6 ^{ème} Vice-président	
PRADIER	Serge	7 ^{ème} Vice-président	
DELTEIL	Pascal	8 ^{ème} Vice-président	
GAUTHIER	Christophe	9 ^{ème} Vice-président	
FRAY	Roland	10 ^{ème} Vice-président	

GOUBIE	Cyril	11 ^{ème} Vice-président arrivé après le vote du dossier 1	
BANCAL	Fatiha	12 ^{ème} Vice-président	
BORDENAVE	Christian	13 ^{ème} Vice-président	
LETURGIE	Marc	14 ^{ème} Vice-président	
DESSALLES	Jean-Louis	1er Conseiller délégué	
BOURDIN	Sébastien	2 ^{ème} Conseiller délégué	
LIABASTE	Pascal	3 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	4 ^{ème} Conseiller délégué	
DELAIR	Arnaud	5 ^{ème} Conseiller délégué arrivé après l'adoption de l'ordre du jour	
JEANTE	Jean-François	A donné pouvoir à Frédéric DELMARES	
PORTOLAN	Jean-Claude	7 ^{ème} Conseiller délégué	
DREUIL	Jean-Michel	8 ^{ème} Conseiller délégué	
DORANGE	Michelle	9 ^{ème} Conseiller délégué	

DESTOMBES	Michaël	10 ^{ème} Conseiller délégué	
PREVOT	Pascal	11 ^{ème} Conseiller délégué	
TEJERIZO	Julie	12 ^{ème} Conseiller délégué	
RUET	Fabien	13 ^{ème} Conseiller délégué	
ROUAN	Laurence	14 ^{ème} Conseiller délégué	
BONNAMY	Jean-Claude	15 ^{ème} Conseiller délégué	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
PAPATANASIOS	Francis	A donné pouvoir à Frédéric DELMARES	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
FILET	Lionel	conseiller communautaire	
LAROCHE	Catherine	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BAYLE	Josie	conseiller communautaire	

DAVID BORDIER	Christophe	A donné pouvoir à Stéphane FRADIN	
KERDRAON	Joël	conseiller communautaire	
VERGNOL	Patrick	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
DELFIEUX	Michel	conseiller communautaire	
FRANCOIS	Christine	conseiller communautaire	
PUYPONCHET	Philippe	conseiller communautaire	
MALGAT	Florence	conseiller communautaire	
MAMMES	Luc	conseiller communautaire	
SIMONNET	Jacqueline	conseiller communautaire	
POTRON	Marie-Lise	conseiller communautaire	
MOLLETON	Marjorie	conseiller communautaire	
ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	A donné pouvoir à Christian BORDENAVE	

FREL	Lionel	conseiller communautaire	
SCOTTI	Marie-Hélène	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
FRADIN	Stéphane	conseiller communautaire	
MAUMY	Francine	A remplacé Anthony CASTAING	
TRAPY	Gérald	conseiller communautaire	
SERRA OGBONNA	Marion	conseiller communautaire	
BRACCO	Céline	conseiller communautaire	
LOUBET	Julien	A remplacé Emmanuel GUICHARD arrivé après l'adoption de l'ordre du jour	
LOUGRAT	Cédric	conseiller communautaire	
LEHMANN	Hélène	conseiller communautaire	
LASSERRE	Marie	A donné pouvoir à Michaël DESTOMBES	
GONDONNEAU	Corinne	conseiller communautaire	

BANQUET	Alain	conseiller communautaire	
ARNOUILH	Catherine	conseiller communautaire	